



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

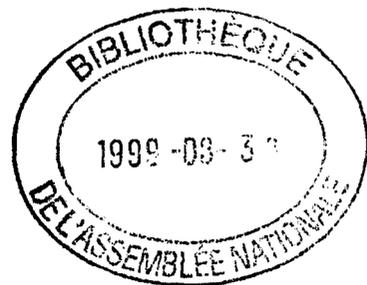
## Journal des débats

de la Commission permanente  
des affaires sociales

Le vendredi 7 mai 1999 — N° 12

Interpellation: La politique du gouvernement  
quant aux jeunes en difficulté

Président de l'Assemblée nationale:  
M. Jean-Pierre Charbonneau



---

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195  
Québec, Qc  
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des  
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des affaires sociales**

**Le vendredi 7 mai 1999**

**Table des matières**

Exposé du sujet	
M. Russell Williams	1
Réponse du ministre	
M. Gilles Baril	3
Argumentation	
M. Russell Williams	4
M. Gilles Baril	5
M. Jean-Claude St-André	6
M. Russell Williams	7
M. Gilles Baril	8
M. Jean-François Simard	8
M. Russell Williams	9
M. Gilles Baril	10
M. Jean-Claude St-André	11
M. Russell Williams	12
M. Gilles Baril	13
M. Jean-François Simard	13
M. Russell Williams	14
M. Gilles Baril	15
M. Jean-Claude St-André	16
M. Russell Williams	17
Conclusions	
M. Gilles Baril	18
M. Russell Williams	20

M. Yves Beaumier, vice-président



Le vendredi 7 mai 1999

**Interpellation: La politique du gouvernement quant aux jeunes en difficulté***(Dix heures une minute)*

**Le Président (M. Beaumier):** Alors, la commission des affaires sociales se réunit dans le cadre de l'interpellation du député de Nelligan au ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et la Protection de la jeunesse sur le sujet suivant: La politique du gouvernement péquiste quant aux jeunes en difficulté.

Alors, Mme la secrétaire, est-ce qu'il y aurait des remplacements?

**La Secrétaire:** Oui, M. le Président. Alors, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) va être remplacé par M. Williams (Nelligan); M. Labbé (Masson), par M. Simard (Montmorency). Voilà.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci beaucoup, madame. Alors, pour les fins des gens qui nous écoutent et de nous-mêmes, je vous rappelle que, selon nos règles, la séance d'interpellation est de deux heures. Le député qui a donné l'avis d'interpellation intervient le premier pendant 10 minutes; le ministre interpellé intervient ensuite pendant 10 minutes. Il y a ensuite alternance dans les interventions, soit un député du groupe de l'opposition, le ministre, un député du groupe formant le gouvernement, etc.; ces interventions sont de cinq minutes. Vingt minutes avant la fin de la séance, j'accorderai un dernier droit de parole de 10 minutes au ministre, suivi d'un temps de parole équivalent à l'interpellant pour son droit de réplique. Alors, comme nous avons commencé à 10 heures précises, nous allons terminer à 12 heures. C'est bien? Pardon?

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Beaumier):** Ah non, non! j'ai lu. Pendant que vous n'écoutiez pas, je lisais, probablement. Alors, M. le député de Nelligan, je vous cède la parole et vous rappelle que vous disposez de 10 minutes.

**Exposé du sujet****M. Russell Williams**

**M. Williams:** Merci beaucoup, M. le Président, et bienvenue aux membres de cette commission. Je suis en remplacement, ici, assez souvent.

J'ai insisté avec beaucoup d'énergie et vigueur pour avoir cette interpellation aujourd'hui parce qu'il y a toute une crise dans le secteur des jeunes à cause de l'incompétence et du manque de leadership politique par le PQ. J'ai insisté pour faire cette interpellation parce qu'il me semble que ce gouvernement a décidé que c'est plus

facile d'étudier que d'agir. Je peux nommer tous les rapports ici — que ce soit de Cliche, Bouchard, Jasmin, le rapport du Vérificateur général, le rapport du Protecteur du citoyen et aussi certainement le rapport de Lebon, M. Lebon qui est ici aujourd'hui — et tous les rapports sonnent une cloche. Avec ça, M. le Président, c'est un cri d'alarme aujourd'hui.

Moi, je voudrais dire qu'effectivement le gouvernement péquiste n'a pas compris les besoins des jeunes, et ils ont coupé aveuglément. Et, par leur comportement, M. le Président, par leur comportement, ils ont lésé nos jeunes. Ils ont lésé nos jeunes parce qu'ils ne respectent pas leurs droits, ils ne donnent pas les services. Et laissez-moi juste citer la loi, M. le Président, article 8 de la loi: «L'enfant a droit de recevoir des services de santé, des services sociaux ainsi que des services d'éducation adéquats, sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, compte tenu des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement ou de l'organisme de milieu scolaire qui dispense ces services ainsi que des ressources humaines matérielles et financières dont il dispose.»

La loi dit que les jeunes ont le droit d'avoir les services, mais, à cause de toutes les coupures aveugles dans tous les secteurs, et nous allons lister tous les secteurs aujourd'hui, ils n'ont pas accès à ces services.

Nous avons entendu, dans le rapport du Vérificateur général, cette semaine, qu'à cause du manque de services, du manque d'argent, du manque de leadership politique nos propres professionnels ne peuvent pas respecter notre propre loi. C'est dégueulasse, M. le Président, ce n'est pas correct. Je m'excuse. Quand on parle des choses émotives, de temps en temps on utilise des mots émotifs aussi. Mais c'est complètement inacceptable. Mais je voudrais assurer que le message est assez clair.

M. le Président, je ne blâme pas les travailleurs et travailleuses, je ne blâme pas les établissements, je blâme ce gouvernement, parce que le ministère de la Santé et des Services sociaux a décidé de jouer plus comme adjoint parlementaire au ministre des Finances que comme un vrai ministre. Quand le ministre des Finances a dit: Coupe, ils ont dit: Combien? Voulez-vous plus? Ils ont coupé plus, ils ont coupé aveuglément.

M. le Président, je peux arriver facilement... Et j'ai les raisons de dire ça, que nos jeunes sont lésés par ce gouvernement, leurs droits sont abusés. Avec ça, l'idée aujourd'hui... Et j'espère que nous allons avoir plus de réponses que nous en avons eu mercredi avec la discussion sur le rapport du Vérificateur général. Nous avons besoin d'actions concrètes, nous n'avons pas besoin d'autres études. C'est le temps de bouger, mais d'une façon réelle et pas juste superficielle.

Hier, M. le Président, l'annonce de 27 500 000 \$ dont je suis certain que mon collègue devant moi va parler, il va oublier, je présume, de mentionner qu'ils ont coupé 55 000 000 \$ juste dans les centres de protection de la jeunesse pendant les derniers cinq ans. 55 000 000 \$ pendant les derniers cinq ans, il arrive avec 12 500 000 \$ pour corriger ça. Je m'excuse, je ne suis pas très excité de ça.

Nous allons parler aussi des listes d'attente dont nous avons discuté l'autre fois. L'autre fois, c'était 509 personnes sur la prise en charge. Ça s'est allongé, M. le Président. Et là c'est des êtres humains qu'on discute. Nous allons discuter aussi de tout le problème de recrutement, le problème de nos travailleurs sociaux, à cause du milieu de travail, le support que nos travailleurs et travailleuses ont. C'est difficile d'avoir les professionnels qui veulent travailler et qui veulent rester.

Nous allons aussi certainement discuter aujourd'hui, M. le Président, des problèmes de nos écoles, les quotas établis artificiellement par un autre ministère mais qui, jusqu'à maintenant... nous n'avons vu aucun leadership de ce ministère de corriger ce problème.

Nous allons certainement continuer notre discussion sur le rapport du Vérificateur général, qui dit qu'à cause de tous ces problèmes causés par des coupures aveugles par ce gouvernement nous n'avons pas un système d'évaluation, nous n'avons pas un vrai système de dépistage, nous n'avons pas un système qui peut suivre un jeune après un appel de problème jusqu'à son intégration sociale.

Oui, nous avons entendu au moins quatre fois par ce ministre qu'est-ce qu'ils vont faire. Mais, mercredi passé, deux jours passés, j'étais pas capable même d'avoir une réponse du sous-ministre sur combien d'argent, combien de pourcentage de cet argent va être protégé pour les professionnels pour leur formation. Il n'a même pas été capable de répondre à ça. Avec ça, M. le Président, les bonnes intentions, ce n'est pas assez bon.

J'ai vu un article hier, *Les infirmières québécoises ne sont pas les seules à être déprimées*. Je parle avec beaucoup de travailleurs et de travailleuses, des professionnels dans le réseau, ils sont aussi déprimés. Et je voudrais féliciter ce monde-là, parce que pendant cinq ans ils ont fait un travail extraordinaire avec des cas de plus en plus lourds avec de moins en moins de ressources. Ce n'est pas correct de balancer le budget, ce n'est pas correct de mettre votre obsession de la séparation avant les besoins des jeunes. Ce n'est pas correct d'être aveuglément coincés par votre obsession sur le budget.

Et ce n'est pas juste moi qui dis ça. Marc-André Gagnon, le vice-président de la CEQ, dit qu'il s'avère que le Québec est fou tout court, quand on parle de fou des enfants, à l'égard de ses enfants, qu'il sacrifie à de simples considérations budgétaires. Il est en train de sacrifier nos jeunes. C'est grave, M. le Président. Nos enfants, nos jeunes ont le droit de rêver. Ils ont le droit de rêver, mais, une fois qu'ils ont un problème, ils entrent dans ce système ou ce système désordre à cause du manque de leadership politique. C'est difficile de rêver. C'est difficile de croire qu'ils peuvent sortir de ce cercle vicieux. On doit être

beaucoup plus responsable, M. le Président, dans ce secteur.

Et, M. le Président, comme je l'ai mentionné, il y a plusieurs secteurs... Et j'espère que je vais entendre le ministre délégué sur ça aujourd'hui. M. Camil Bouchard a bel et bien mentionné la connexion entre la pauvreté et les problèmes des jeunes. Un sur cinq jeunes Québécois vit dans la pauvreté, un sur cinq, 20 %. Deux sur trois de ces 20 % sont sur l'île de Montréal. Je connais quelques CLSC sur l'île de Montréal où un sur deux, les jeunes sur leur programme, vit dans la pauvreté. M. Cliche a mentionné qu'effectivement les nouveaux arrivants ont des problèmes plus élevés.

• (10 h 10) •

Mais est-ce que vous avez facturé tout ça, M. le ministre délégué? Non. Est-ce que vous avez compté dans votre politique que nous avons baissé le niveau de pauvreté de nos jeunes? Est-ce que vous avez aussi compté dans votre politique qu'il y a tout un problème maintenant de notre système de pension alimentaire? Le système pour les jeunes, ce n'est pas juste le réseau de santé et services sociaux. Nos jeunes sont complexes, sont multidisciplinaires. Ils ont besoin de l'appui de tout le gouvernement, et, particulièrement une fois qu'un jeune a un problème, nous avons besoin d'aller plus loin.

Mais, M. le Président, nous n'avons pas vu ce comportement de ce gouvernement. Nous avons vu exactement le contraire. Ce gouvernement a coupé. Ils ont coupé, ils ont augmenté les listes d'attente dans certains cas, ils ont travaillé sur certains autres, on va discuter ça aujourd'hui, mais dans les autres ils n'ont pas respecté leurs engagements électoraux. Ils ont promis pendant la campagne électorale qu'ils vont atteindre une liste d'attente zéro en décembre 1998. Maintenant, ils annoncent ça: peut-être qu'ils vont arriver en janvier 2000. C'est inacceptable d'avoir des fausses promesses comme ça quand on parle des jeunes. Ce n'est pas juste les statistiques, c'est les jeunes en difficulté, M. le Président.

Avec ça, le message aujourd'hui est assez clair. Le Parti libéral du Québec va s'assurer que les établissements et les travailleurs impliqués dans le réseau ne sont pas les boucs émissaires du ministre et de ce gouvernement péquiste qui a coupé aveuglément dans ce secteur.

M. le Président, je n'accepterai jamais que le ministre et le gouvernement se cachent en arrière des établissements et des employés et disent qu'ils ne font pas leur travail. Ils ne sont pas capables de compléter toutes les tâches de la loi parce que vous ne donnez pas assez d'argent. Il y a un manque de leadership assez clair. Il y a les coupures aveugles. Il y a certainement un manque de continuité, un manque de plan d'action qui réponde aux vrais besoins de nos jeunes.

M. le Président, c'est les remarques préliminaires que j'ai voulu faire. Il y a les discussions plus détaillées, une fois qu'on commence. Mais le message est clair: S'il vous plaît, prenez votre responsabilité, M. le ministre délégué, poussez ce gouvernement parce qu'il y a une crise, il y a une urgence maintenant, il y a une urgence d'agir, pas juste étudier. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Président (M. Beaumier):** M. le député. M. le ministre, vous avez également 10 minutes.

### Réponse du ministre

**M. Gilles Baril**

**M. Baril (Berthier):** M. le Président, je voudrais saluer l'opposition officielle et remercier le député de Nelligan de l'intérêt manifesté à la question des jeunes en détresse au Québec.

M. le Président, je voudrais d'abord vous dire que notre plan d'action que nous avons soumis à la population québécoise la semaine dernière était animé par deux principes fondamentaux. D'abord, une ferme volonté de passer du diagnostic au remède. Alors, ce qui caractérise l'essentiel du plan d'action, c'est de passer justement à l'attaque, c'est d'agir, d'agir immédiatement.

L'autre élément qui a guidé justement notre plan d'action, c'est de casser la spirale du saupoudrage. Le dernier budget de M. Landry, ministre des Finances, a annoncé un réinvestissement important, des développements nouveaux en matière d'argent, en matière d'investissements dans le domaine du secteur de la santé et des services sociaux. Alors, pour nous il est important de s'attaquer résolument à des priorités. Alors, deux caractéristiques fondamentales du plan d'action: d'abord, passer du diagnostic au remède; et, deuxièmement, casser le saupoudrage.

Je voudrais en parler, M. le Président, de ce plan d'action là. Alors, 27 500 000 \$ qui sont consacrés à casser et à lutter à la détresse et à la souffrance qui habitent passablement trop de jeunes dans notre société. Un plan d'action qui veut soulager les souffrances d'abord et avant tout de ces jeunes Québécois et Québécoises qui sont confrontés avec différents problèmes, que ce soient des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, que ce soient des problèmes de détresse psychologique, que ce soient des problèmes d'itinérance. Nous voulons, comme gouvernement, agir sur ces problématiques-là.

D'abord, M. le Président, nous avons consacré 12 500 000 \$ pour répondre à des problèmes urgents que vivent des jeunes à l'intérieur des centres jeunesse au Québec. Et encore une fois nous avons décidé, parce qu'il y avait eu un consensus de société, de consacrer nos argents, nos investissements au niveau de quatre régions que tout le monde disait sous-financées. Alors, nous avons répondu à l'appel de la Montérégie, qui recevra 3 200 000 \$ cette année; la région des Laurentides, 2 600 000 \$; la région de Lanaudière, 2 100 000 \$; et la région de Chaudière-Appalaches, 2 100 000 \$, elle aussi. Donc, c'est ça, répondre aux priorités, c'est ça, répondre aux urgences et c'est ça aussi, casser l'effet du saupoudrage.

Moi, j'ai une conviction, M. le Président, et je pense qu'il en va de même de la société, c'est qu'il faut arrêter de reprendre l'argent des contribuables — et je reprends toujours l'expression suivante — parce que le saupoudrage, comme l'a fait le gouvernement qui nous a

précédés avant 1994, c'est un peu prendre l'argent des contribuables... prendre un verre d'eau dans le fond puis le jeter dans l'océan Atlantique, et ça, ce n'est pas mettre des remèdes sur les problèmes que vivent nos jeunes en société. Alors, c'est pour ça que résolument on a voulu s'attaquer à la question de quatre régions qui étaient sous-financées en matière des jeunes en difficulté, et particulièrement des centres jeunesse.

Alors, je veux dire aussi, M. le Président, que c'est à l'intérieur des centres jeunesse qu'on retrouve les jeunes les plus éprouvés dans notre société, les jeunes les plus vulnérables, les jeunes qui sont confrontés à ce qu'on appelle les multiproblématiques, des jeunes qui ont été abusés, des jeunes qui ont été victimes d'abus physiques, des jeunes qui sont confrontés aux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, des jeunes qui vivent des problèmes de santé mentale, des jeunes qui n'ont pas eu la vie facile. Donc, c'est pour ça qu'une bonne partie, pour ne pas dire une bonne partie du plan d'action, s'adresse d'abord et avant tout aux jeunes qui vivent les plus grandes détresses dans notre société.

Les autres éléments du plan d'action, M. le Président, et qui vont permettre justement de passer immédiatement au remède, ça va être de mettre en place... la présence de M. André Lebon, aujourd'hui, qui a présidé l'équipe de travail, donc, qu'avait mise en place le Dr Rochon, l'équipe de André Lebon, l'équipe d'intervention clinique, pour faire le point justement sur la situation des centres jeunesse au Québec. Donc, un autre élément du plan d'action, et ça, je l'ai annoncé déjà en février, c'était de mobiliser M. Lebon pour qu'il mette en place son rapport, c'est-à-dire de mettre en place les 18 recommandations de son rapport.

L'autre élément important du plan d'action, c'est de mettre en place les grandes orientations du rapport Cliche autour de toute la question de l'intégration et de l'intersectorialité concernant les services, ce qu'on appelle l'approche globale. Parce qu'il faut comprendre, M. le Président, que le plan d'action est guidé aussi par quatre grands principes, c'est-à-dire l'accessibilité des services, la prévention, l'intégration et la formation.

Donc, dès cette année, dans les 16 régions du Québec, nous allons mettre en place une stratégie justement pour casser ce que j'ai appelé depuis longtemps l'effet ping-pong des jeunes, pour que le jeune en difficulté arrête d'être victime d'une mesure ou d'une autre, être victime d'un dossier qui est colporté d'un intervenant à un autre.

Donc, on veut mettre en place une approche globale, conjuguer l'ensemble des forces vives des différentes régions du Québec, particulièrement les centres jeunesse, les CLSC et les autres intervenants, pour qu'on puisse endiguer d'une façon efficace les détresses au Québec. Donc, dès cette année, nous allons faire démarrer, ce qu'on peut dire, ces projets-là qui viennent dans le fond rendre vivantes les grandes recommandations du rapport Cliche.

Autre élément extrêmement important qu'on a retrouvé dans le rapport Lebon, M. le Président, c'est la

mise en place de normes nationales de pratique en matière d'intervention clinique auprès des jeunes au Québec.

L'autre élément extrêmement important qui va venir vraiment donner une bouffée d'air frais dans l'ensemble des centres jeunesse, c'est de mettre en place, M. le Président, un véritable grand chantier national de formation pour venir appuyer l'ensemble des intervenants du réseau pour qu'ils soient mieux outillés en matière de prévention, d'abus sexuel, de négligence, en matière de prévention du suicide, en matière d'alcoolisme et de toxicomanie, pour être en mesure de mieux répondre aux problèmes que vivent les jeunes au Québec. Donc, un grand chantier national qui va viser à donner de la formation auprès de l'ensemble des intervenants et des intervenantes du réseau des centres jeunesse, un chantier qui va s'ouvrir dans les prochains mois pour permettre aux gens de faire leur travail.

• (10 h 20) •

Je voudrais en profiter, M. le Président, pour saluer le travail des gens du réseau, tous ceux et celles dans tout le Québec qui travaillent en protection de la jeunesse, tous ceux et celles qui travaillent autour des centres jeunesse au Québec. Ces gens-là ne font pas un travail facile. Et, au niveau de l'ensemble des consultations que j'avais faites avant la mise en place du plan d'action, il y avait un consensus qui était clair, c'est qu'on voulait qu'on puisse enclencher, ouvrir un nouvel horizon pour permettre la mise en place d'un vaste chantier en matière de formation pour donner les outils nécessaires aux intervenants et aux intervenantes.

L'autre élément important du plan d'action, M. le Président, c'est la question de la prévention du suicide. 3 500 000 \$ d'argent neuf seront investis en matière de prévention du suicide pour assurer dans le fond les services d'intégration téléphoniques de crise 24/7 dans toutes les régions du Québec — donc notre objectif, c'est d'étendre ce service téléphonique de crise 24/7, d'une grande utilité publique et qui a permis justement de venir en aide à des gens qui sont confrontés par ce problème-là, par des familles aussi, dans toutes les régions du Québec — lancer un grand programme de formation national pour les intervenants, pour ceux et celles qui travaillent dans le domaine de la prévention du suicide, et naturellement faciliter les protocoles d'ententes d'intervention entre les CLSC et les centres de prévention du suicide et soutenir les centres de prévention du suicide à travers tout le Québec. Ces gens-là ont fait un travail extraordinaire, il y a une expertise, il y a des spécialités qui ont été développées autour de ces centres-là. Donc, on veut parier sur ces succès-là pour permettre à l'ensemble des régions du Québec d'avoir accès à des services de haute qualité.

Et on a décidé aussi, M. le Président — on l'a annoncé il y a quelques semaines avec le Dr Lamontagne, président du Collège des médecins, et les centres jeunesse — visant à améliorer et à permettre la continuité des services justement pour répondre aux problèmes de santé mentale ou des problèmes de dépression que vivent les jeunes dans les centres jeunesse, la mise en place de

protocoles d'interventions qui vont mobiliser à la fois les médecins, les centres jeunesse, les CLSC et naturellement les régies régionales. Donc, M. le Président, encore une fois un remède concret aux problèmes que vivent les jeunes en difficulté.

L'autre chantier important qu'on ouvre, M. le Président, celui de l'alcoolisme et de la toxicomanie, 9 500 000 \$, donc mettre en place une véritable grande campagne nationale, établir des normes nationales et accréditer sur deux ans 150 centres de traitement de réhabilitation au Québec — on parle naturellement d'organismes communautaires, de centres sans but lucratif. Et l'autre élément du plan d'action qui est extrêmement important, c'est une injection de 2 000 000 \$ d'argent neuf pour venir en aide aux jeunes particulièrement qui sont confrontés aux problèmes d'itinérance. Alors, une augmentation en toxicomanie de 16 % par rapport aux budgets passés; suicide, de 46 %; et itinérance, de 102 %, M. le Président.

**Le Président (M. Beaumier):** Oui. C'est un peu équitable des deux côtés. Merci, M. le ministre. Alors, M. le député de Nelligan.

#### Argumentation

#### M. Russell Williams

**M. Williams:** Merci beaucoup, M. le Président. Le commentaire du ministre de jeter un verre d'eau dans l'océan, c'est exactement le feedback que j'ai entendu du réseau avec votre annonce de 27 500 000 \$: après les coupures aveugles, il dit que ce n'est pas assez. 12 500 000 \$ dans les centres de protection de la jeunesse après les 55 000 000 \$, je m'excuse de ne pas être trop excité.

M. le ministre, peut-être que vendredi prochain on ne passera pas deux heures ici. J'offre de me promener avec vous dans les centres pour voir leur réalité. Leur réalité, ça va mal, c'est difficile. C'est difficile pour nos travailleurs et travailleuses. C'est difficile pour nos établissements.

Je ne sais pas si vous avez lu tous les rapports que vous avez reçus, mais juste un exemple, les ratios. Les agents de services psychosociaux ont une clientèle qui varie entre 19 et 30 jeunes; le standard mondial, c'est entre 12 et 15 jeunes. C'est inacceptable, M. le ministre. Vous ne comprenez pas ça? Ils ont sorti aussi que le nombre des cadres pour donner le soutien professionnel, c'est supposé être d'un à cinq employés, mais c'est d'un à 14 ou d'un à 20. C'est inacceptable, M. le Président. C'est inacceptable, comme approche. Il peut sortir tous les chiffres, mais, dans le vrai monde, voilà les chiffres. Ça ne marche pas.

Nous avons parlé la semaine passée, et je m'excuse pour aussi le sous-ministre, deux jours passés il n'était même pas capable de dire comment il va dépenser d'argent, quel pourcentage est récurrent et non récurrent, quel pourcentage est en formation. Vous avez annoncé ce

27 000 000 \$ quatre fois et aujourd'hui même vous n'êtes pas capable de dire: Effectivement, je vais donner x montant pour ce programme. Le réseau veut savoir ça.

M. le Président, je sais que le ministre veut faire son possible, mais, encore, les services sociaux, c'est le cousin pauvre du ministère. J'offre mes services de l'aider à augmenter le budget. Parce qu'on peut faire tous les débats sur ça, mais, sans avoir plus d'argent pour nos jeunes et pour nos travailleurs qui travaillent avec les jeunes en détresse... Vous pouvez jouer le rôle de l'adjoint parlementaire du ministre des Finances si vous voulez, mais votre responsabilité est de protéger les jeunes, et c'est ça qu'on essaie de faire.

Vos fameux plans, là. On va parler des listes d'attente. Vous n'aimez pas les listes d'attente. Nous avons discuté des listes d'attente le 31 mars, cette année: 1 544 personnes, 509 situations en attente de prise en charge. Après toutes vos annonces, le 30 avril, un mois plus tard, 1 598, 524 sur la liste d'attente qui attendent les applications. Qu'est-ce que ça veut dire avec vos statistiques, en attente des applications? C'est des êtres humains. C'est les jeunes qui ont eu les mesures soit par un tribunal ou volontairement... d'avoir les services.

C'est quoi, la logique d'avoir un centre de protection de la jeunesse qui fait les recommandations au tribunal, un tribunal qui écoute la situation, ou rend un jugement, et il n'y a pas de services. Voyons donc, M. le Président, ce n'est pas une façon de travailler avec nos jeunes. On tourne en rond. Vous avez parlé des jeunes qui tombent entre les chaises. Voilà un bon exemple.

Est-ce que le ministre va avoir assez de courage pour pousser pour avoir plus de juges? Parce que c'est certainement une lacune. Il a salué les travailleurs dans son intervention. Est-ce qu'il va avoir le courage, dans les négociations de fonction publique, d'avoir une convention jeunesse, d'avoir plus de flexibilité pour nos travailleurs? Il ne faut pas juste saluer mais reconnaître que nos travailleurs, dans les centres comme ça, c'est un travail tellement difficile. Est-ce qu'il va avoir le courage d'aller aussi encore au Conseil du trésor pour chercher plus d'argent pour le système d'information, pour la formation, pour répondre aux besoins de nos jeunes en difficulté?

Parce que le problème — peut-être que le ministre n'est pas au courant de ça — c'est qu'il y a 525 jeunes sur une liste d'attente à partir du 30 avril. C'est les jeunes en difficulté que notre système, les juges ont décidé qu'ils ont besoin de services. Et je connais un exemple où le juge a demandé des interventions, et trois mois plus tard ils sont retournés et malheureusement, à cause des coupures aveugles et du manque de leadership politique de votre gouvernement, le CPEJ et le jeune sont retournés et ils n'ont rien fait. Est-ce que je vais blâmer ce Centre? Non. Je vous blâme. Je blâme le gouvernement pour pas donner de ressources. Parce que les discours sont tous beaux, tous corrects, mais, M. le Président, nous avons besoin d'agir avec de l'argent, des juges, des travailleurs sociaux, plus d'encadrement, parce que, à part ça, malgré les bonnes intentions du ministre, les jeunes vont continuer à tomber entre les chaises.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Nelligan. M. le ministre.

**M. Gilles Baril**

**M. Baril (Berthier):** M. le Président, encore une fois je pense qu'il faut être connecté sur la réalité. Et je voudrais tout simplement profiter de l'occasion pour voir un peu les genres d'appuis qu'on a eus suite au plan d'action. D'abord, l'Association des centres jeunesse du Québec, un communiqué qui dit: L'Association des centres jeunesse du Québec réagit positivement au plan d'action jeunesse rendu public par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse. L'Association est particulièrement satisfaite que le ministre endosse le programme de resserrement des pratiques qu'elle préconise depuis quelque temps.

Alors, un appui sans équivoque de la part de l'Association des centres jeunesse au Québec et un appui aussi qui soutenait le principe fondamental qui a guidé la mise en place du plan d'action, de mettre fin au saupoudrage, d'y aller par priorité. Un principe qui a été endossé par l'ensemble des directeurs généraux d'établissements des centres jeunesse au Québec.

La Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux, par exemple, dit que le plan lancé par le ministre correspond à une série de mesures fort appréciées, est tout à fait pertinent. D'autant plus qu'il s'agit de nouveaux investissements. Cet argent neuf représente un pas dans la bonne direction pour réaliser ce qu'il reste à faire, notamment en matière de prévention de violence et de violence et pour répondre aux besoins des jeunes et des parents dont la réalité varie considérablement d'une région à l'autre.

La Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui, particulièrement, là, l'annonce que j'ai faite pour mettre en place une stratégie pour accréditer et certifier 150 centres de traitement communautaires sans but lucratif au Québec. Alors, un autre appui.

• (10 h 30) •

Et il y a eu un concert unanime d'appuis vis-à-vis du plan d'action. C'est avec joie que l'Association québécoise de suicidologie accueille le plan d'action pour contrer la détresse chez les jeunes. Avec enthousiasme, elle applaudit naturellement à la stratégie que nous avons déposée.

Alors, le Comité permanent de lutte aux drogues, par exemple, présidé par Mme Louise Nadeau, comité qui avait été mis en place par le gouvernement de M. Robert Bourassa, applaudit encore une fois les grandes lignes du plan d'action, particulièrement la mise en place du chantier visant à accréditer les centres de traitement au Québec. M. le Président, pour reprendre un peu l'expression du ministre des Finances, c'est une véritable litanie d'appuis que nous avons eue concernant le plan d'action.

Je voudrais peut-être en profiter pour aller un peu plus à fond concernant le plan d'action. C'est sûr que c'est

un point de départ, mais un point de départ extrêmement important qui va guider l'ensemble de l'action que nous voulons faire auprès des jeunes en détresse. Moi, M. le Président, les gens connaissent mon engagement auprès des jeunes en difficulté depuis 13 ans au Québec. Je vais mettre toute mon énergie, toute ma détermination et tout mon cœur pour permettre à ces jeunes-là, qui sont confrontés au désespoir, qui manquent de confiance en eux-mêmes, de retrouver un peu de lumière dans leur vie. Je pense que ce plan d'action justement vient répondre précisément à ces problèmes de détresse, ces problèmes urgents de détresse que vivent les jeunes dans notre société.

Je voudrais peut-être revenir, M. le Président, sur la question du volet alcoolisme et toxicomanie. J'ai parlé tantôt de la mise en place de mesures nationales. Un autre élément aussi que je ne voudrais pas oublier, c'est la mise en place d'un programme extrêmement serré pour l'accessibilité aux services de traitement à la méthadone que nous avons déjà annoncé, qui va être en action, puisque l'ensemble des intervenants, particulièrement sur l'île de Montréal... 1 000 000 \$ par année, 3 000 000 \$ d'investissement pour permettre à des gens qui sont confrontés au problème de consommation d'héroïne sur l'île de Montréal d'avoir accès à un traitement à la méthadone; 2 500 personnes seront touchées d'ici les trois prochaines années.

Si ce n'est pas une bouffée d'air frais, là... C'est quelque chose d'extraordinaire. Les gens en difficulté, il fallait justement voir leurs réactions, dans les centres de traitement, concernant la mise en place de ce vigoureux programme — c'est important de le préciser, M. le Président — qui va permettre justement l'accès à un programme de méthadone qui s'avérait urgent, principalement sur l'île de Montréal et on fera la même chose dans la région de Québec.

L'autre volonté du plan d'action, M. le Président, c'est la mise en place de services pour les jeunes en réadaptation, pour les jeunes de moins de 18 ans qui vivent des problèmes d'alcool et de drogue. Dès cette année, nous allons ouvrir des centres, particulièrement pour les jeunes de l'ouest de Montréal et pour les jeunes autochtones en difficulté.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le ministre. M. le député de L'Assomption.

**M. Jean-Claude St-André**

**M. St-André:** Merci, M. le Président. Le député de Nelligan réclame de l'action. Il y en a déjà. Le ministre a annoncé un plan d'action précis, la semaine dernière, pour contrer les problèmes des jeunes et la détresse sociale. Le député de Nelligan réclame de l'argent neuf: 16 % de plus en toxicomanie et en alcoolisme; 46 % de plus pour contrer le suicide; 102 % de plus en itinérance. Nous reconnaissons que la situation des jeunes dans notre société est très préoccupante. C'est pour ça que le premier ministre du Québec a nommé spécifiquement, a mandaté un ministre responsable pour contrer la détresse sociale

chez les jeunes. C'est une mesure concrète et c'est une première au Québec. C'est la première fois qu'un ministre doit s'occuper, a la responsabilité de contrer la détresse sociale chez les jeunes.

Plusieurs jeunes et leurs familles vivent des situations qui peuvent compromettre leur développement. Les conditions de vie d'un nombre croissant d'enfants et de leurs familles se détériorent en raison notamment de problèmes de pauvreté, d'isolement, d'alcoolisme ou de toxicomanie, des problèmes de santé mentale, de violence conjugale.

Lorsqu'on examine les statistiques en matière de protection de la jeunesse au Québec, nous sommes inquiets de la situation. À titre indicatif, le ministère a été informé que, au cours d'une année, les services de la protection de la jeunesse reçoivent environ 90 000 appels téléphoniques par année, qui se répartissent comme suit: 40 000 demandes de services d'information et de consultation venant de la population et des professionnels du secteur social, de la santé, du secteur scolaire et de la police; 50 000 signalements reçus en application de la Loi sur la protection de la jeunesse. De ces 50 000 signalements, 25 000 signalements sont retenus pour fin d'évaluation par le Directeur de la protection de la jeunesse. De ces 25 000 signalements, il y en a 10 500 de jeunes dont la sécurité ou le développement est considéré comme compromis et nécessite une aide spécialisée. Ces jeunes sont hébergés en famille d'accueil dans une proportion de 38 %; ils le sont en centre d'accueil dans une proportion d'environ 12 %; et l'autre 50 % de ces jeunes en besoin de protection sont maintenus dans le milieu familial avec le support, l'aide et les conseils d'intervenants psychosociaux spécialisés.

La situation est bien sûr dramatique, nous le reconnaissons. Ces jeunes éprouvent des difficultés graves d'adaptation et d'intégration sociale. Les principaux problèmes relevés sont la négligence sévère, les rejets affectifs, les abus physiques ou sexuels, les troubles de comportement, les retards de développement, la déficience physique ou intellectuelle, la délinquance juvénile, les problèmes de toxicomanie, les problèmes de santé mentale ou d'itinérance.

En matière de jeunes contrevenants, le ministère a été informé qu'en 1997-1998 plus de 23 000 jeunes de 12 à 18 ans ont fait l'objet d'une intervention du directeur provincial, ce qui représente plus du double de jeunes ayant eu recours aux services du directeur en 1984.

Un groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse — M. Lebon, qui est ici avec nous aujourd'hui — a déposé, en février dernier, un rapport sur les listes d'attente en protection de la jeunesse et l'accessibilité aux services à la jeunesse. M. Lebon a constaté plusieurs écarts de pratique à différentes étapes du processus de protection de la jeunesse. De même, ce comité s'est penché plus particulièrement sur les listes d'attente à la protection de la jeunesse, qui se situent actuellement environ à 1 000 situations de jeunes en attente à l'étape d'évaluation, alors qu'elles ont déjà été à plus de 4 000 situations en attente, au moment où nos amis d'en face étaient au gouvernement.

Le présent gouvernement a fait des efforts considérables, au cours des dernières années, pour réduire cette liste d'attente. D'autres efforts devront être consentis pour éliminer ces listes d'attente et assurer la non-réurrence du phénomène. À cette fin, le rapport du comité Lebon propose 18 recommandations pour enrayer cette problématique et améliorer les pratiques en protection de la jeunesse. Nous ne pouvons que nous réjouir de la décision du ministre délégué de prolonger le mandat du comité Lebon afin d'actualiser chacune des recommandations de son rapport.

Nous avons pris connaissance du Plan d'action jeunesse triennal 1999-2002, récemment annoncé par le ministre délégué, et nous sommes convaincus que les différentes mesures proposées ainsi que l'injection de 27 000 000 \$ d'argent neuf dans le contexte financier actuel constituent un effort considérable pour contrer la détresse chez les jeunes. En conséquence, nous sommes convaincus que les jeunes Québécois et leurs familles ainsi que les intervenants sociaux se réjouiront des mesures annoncées dans le Plan d'action jeunesse qui apporte des solutions concrètes et efficaces pour aider les jeunes en difficulté. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Beaumier): Merci, M. le député de L'Assomption. M. le député de Nelligan.

#### M. Russell Williams

M. Williams: Merci beaucoup, M. le Président. Merci au député de L'Assomption pour la lecture des documents. Au moins, je peux comprendre que quelqu'un de votre gouvernement a commencé à lire les documents, parce que je ne suis pas convaincu que vous avez tout lu et certainement je ne suis pas convaincu que le ministre a lu ça. Parce qu'il y a une urgence. Se péter les bretelles — je pense que c'est l'expression — dire que vous êtes arrivés avec 12 500 000 \$ pour le CPJ après avoir coupé 55 000 000 \$, voyons donc, il n'y a personne qui peut être bien heureux de ça. C'est mieux que rien effectivement, et c'est ça que le Centre de protection jeunesse a fait, mais franchement je pense que vous avez besoin de parler avec les travailleurs et travailleuses, parce que ce n'est pas le feedback que j'ai reçu.

J'ai parlé de la CPJ, je voudrais parler aussi de la question des CLSC, parce qu'ils sont aussi une pierre angulaire dans notre stratégie de santé et services sociaux. Le rapport du Vérificateur général est assez clair dans ça. Et laissez-moi juste citer quelques problèmes: seulement 14 % des cas de négligence et de troubles de comportement, pour lesquels on attend un besoin d'aide évidemment, ont été adressés aux CLSC concernés; seulement cinq sur 288 dossiers examinés contiennent un plan de services individualisés. Le plan de services que j'ai mentionné est légalement requis par la loi. Je ne blâme pas les CLSC, je blâme vous autres, parce que vous avez coupé aveuglément. Arriver, maintenant que vous êtes le Père Noël, avec quelques sous, quelques sous en comparaison de vos coupures, là, c'est presque incompréhensible.

Mercredi passé, votre sous-ministre, M. le ministre délégué, a essayé de nous convaincre que, pendant 1994-1998, c'est bon que votre gouvernement ait augmenté les subventions aux CLSC de 114 000 000 \$ jusqu'à 123 000 000 \$. Dans la même période, vous avez coupé presque 1 000 000 000 \$ dans les services. Vous avez la réponse avec ce fameux virage: les CLSC vont faire tout. Mais vous avez coupé pas mal le niveau de services dans les CLSC. Laissez-moi juste en nommer un: le CLSC de Pierrefonds. C'est dans mon comté, M. le Président. Je présume que vous êtes fier de votre CLSC aussi. Juste les services psychosociaux aux jeunes, plus de 3 000 jeunes ont été surveillés cette année. C'est incroyable. À cause de toutes les coupures dans le système de santé, ils ont eu de plus en plus d'augmentations de demandes aux CLSC. Pendant les années 1994-1998, il n'y a même pas eu les frais de coût du système en augmentation.

● (10 h 40) ●

Augmentation des besoins, presque rien comme services, beaucoup d'augmentations sur le dos des travailleurs et travailleuses. Si tout ça va bien dans le réseau, pourquoi on commence à avoir du feedback de plus en plus? J'ai une lettre du CLSC de Montréal-Nord qui dit clairement que, oui, il veut utiliser les cliniques des jeunes, qui répondent aux besoins des adolescents, besoins présents en matière d'information sur la santé, et la santé sexuelle plus particulièrement, mais, à cause de la pénurie de médecins, ce service est menacé.

J'essaie de convaincre le ministre. Il peut utiliser ses cassettes préparées par le ministère ou il peut parler de vrai monde. Il peut parler effectivement que, dans le système, il y a une interrelation entre les services, il y a un besoin de services. Les CLSC de Montréal, juste comme exemple, ont fait, en 1997-1998, presque 100 000 interventions auprès des jeunes; 100 000, 97 900! C'est incroyable le montant des interventions que nos CLSC font avec les petits sous qu'ils ont reçus de ce ministère.

Le ministre a essayé de convaincre nous autres et, dans ses remarques, il en a profité pour faire un appel à tous de travailler, de se mobiliser, de travailler dans le même sens. Qu'est-ce qu'il a pensé que ces personnes ont fait pendant des années? Ces professionnels sont déprimés dans plusieurs cas, ils ont travaillé avec moins de ressources, avec des cas de plus en plus lourds. La prévention dont le ministre a parlé, ça n'existe pas vraiment. Juste la question du suicide, que vous avez mentionnée, maintenant c'est 20 000 000 \$ dans nos hôpitaux, plus ou moins, pour le traitement; 5 000 000 \$ pour la prévention. Vous êtes arrivé avec un autre 2 500 000 \$.

Et, quand même, quand je demande au ministère: Comment vous allez dépenser cet argent? On ne peut pas avoir, au moment où on parle, une réponse exacte. Avec ça, encore une fois, de belles paroles, M. le ministre. Où est l'action, où est la viande?

Maintenant, ces deux exemples. Centre de protection de la jeunesse, ça va mal encore, il a besoin de plus d'argent et pas juste dans quatre régions, il en a besoin dans 16 régions. Il y a 11 régions, 11 CPJ, cette année, qui ont eu un déficit. Avec ça, il me semble que c'est un

signal assez important que ce n'est pas juste dans quatre régions, c'est dans 16 que nous avons besoin d'argent. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Nelligan. M. le ministre.

**M. Gilles Baril**

**M. Baril (Berthier):** M. le Président, je voudrais revenir sur un mot qui revient souvent dans le vocabulaire de l'opposition officielle, c'est le mot «dépenses». C'est une vieille obsession. Les libéraux tantôt parlaient d'obsession; il y en a une, obsession, qui a animé la formation politique d'en face, c'est un des gouvernements les plus dépensiers et gaspilleux que l'histoire du Québec a jamais connu, des gens qui ont doublé le déficit du Québec, entre 1985 et 1994, de 35 000 000 000 \$ à 75 000 000 000 \$.

Le dernier déficit du dernier ministre des Finances, qui est actuellement député de Laporte, était de 6 000 000 000 \$, M. le Président! C'était ça, le coup de Jarnac, c'était ça, la souffrance qu'on a imposée particulièrement aux jeunes en difficulté dans notre société. C'est ça qu'on a imposé, c'est le coup de Jarnac qu'on a donné spécialement aux générations montantes au Québec. Alors, c'est ça qu'il fallait casser. Il fallait rétablir la crédibilité de notre société puis de notre gouvernement, devant nous-mêmes, se redonner une crédibilité comme société, comme peuple, et auprès des autres, de ceux et celles qui nous prêtent.

Alors, c'est pour ça que, M. le Président, moi, je vais en avoir une, obsession, c'est qu'on ne retombera pas dans la spirale des dépenses accélérées qui a été la caractéristique du gouvernement de Robert Bourassa. C'est fini, le saupoudrage. Et la répartition, elle est effectuée au niveau des centres jeunesse. C'est très clair, c'est bien identifié, puis ça a été fait en fonction de priorités extrêmement ciblées, où il y avait un large consensus, particulièrement de la part des centres jeunesse. Alors, pour le reste, on fera connaître effectivement la répartition dans les prochaines semaines.

Je dois amorcer une tournée du Québec, parce que, comme vous le savez, je cultive l'obsession terrain, je suis quelqu'un qui aime à être sur le terrain, branché avec ceux et celles qui traitent les personnes les plus vulnérables de notre société. J'aime à être en contact avec ces gens-là, pour être plus en mesure, aussi, d'identifier puis de voir qu'est-ce qu'il en est exactement, que ce soit auprès des groupes qui luttent en matière de prévention du suicide ou en matière d'alcoolisme et de toxicomanie, ceux qui travaillent directement au niveau du traitement ou de la relation d'aide auprès des jeunes en difficulté dans les centres jeunesse.

Alors, moi, je vais aller partager avec eux, je vais être en mesure de me faire une idée plus claire de tout ça, pour que chaque dollar des contribuables du Québec, des citoyens et des citoyennes du Québec, soit mieux investi justement en matière de lutte en détresse sociale chez les

jeunes au Québec. Et, dans ce sens-là, M. le Président, je pense qu'il y a un consensus de société pour agir dans cette direction-là.

Alors, c'est terminé, M. le Président, on ne reviendra pas aux vieilles démangeoisons qui ont animé pendant 10 ans l'opposition officielle alors qu'elle formait le gouvernement: prendre l'argent des contribuables puis tirer l'argent des contribuables par les fenêtres dans toutes sortes de niaiseries.

Et je voudrais peut-être finir, M. le Président, sur quelque chose d'assez important. Je pense que le Parti libéral du Québec a été animé par bien des choses... Des sommets. Ils aiment ça, atteindre des sommets, sommets sur le plan des déficits. Une autre obsession qui a coûté 150 000 000 \$ à leur époque, c'est Meech et Charlottetown. Pour virer à quoi? À rien, M. le Président, à zéro. Le peuple du Québec s'est fait rouler dans la farine comme un pauvre hareng suite à l'échec constitutionnel de Meech. 150 000 000 \$ qu'on aurait pu prendre pour contrer les detresses au Québec.

Autre sommet que l'opposition officielle a atteint à l'époque où elle formait le gouvernement, c'est en matière de listes d'attente. C'est un mot qui revient dans la bouche de l'opposition officielle lors de la période de questions. Sommet des déficits, sommet des listes d'attente. En 1987-1988, 4 179 jeunes à l'étape de l'évaluation au Québec. Je dois vous dire, M. le Président, que jamais la liste d'attente en protection de la jeunesse n'a été aussi basse au Québec en 20 ans et même à travers les difficultés budgétaires qu'on a traversées dans les quatre dernières années à cause de l'irresponsabilité d'une formation politique qui gaspillait littéralement à la fois l'avenir des jeunes générations au Québec, qui endettait même ces jeunes générations et qui discréditait la société québécoise non seulement ici, mais à travers le monde.

Alors, M. le Président, c'est terminé, ces folies-là, et je pense que le verdict de la population a été clair, même à travers toute la démagogie que l'opposition officielle a faite autour du dossier de la santé, le verdict et le signal de la population, à travers les efforts qu'on leur a demandés, les efforts de solidarité vers le déficit zéro, parce que c'est un projet de société en soi, je pense que le message de la population a été clair, puis, moi, je l'ai reçu, puis notre gouvernement l'a reçu, puis notre formation politique l'a reçu. Puis, c'est dans ce sens-là et dans cet esprit-là qu'on va travailler, c'est-à-dire que l'argent qu'on aura pour développer puis pour réinvestir, bien on va le cibler puis on va identifier des priorités, puis c'est dans ce sens-là qu'on va travailler.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le ministre. M. le député de Montmorency.

**M. Jean-François Simard**

**M. Simard (Montmorency):** Alors, M. le Président, je vous remercie. J'aimerais d'abord saluer M. le ministre, mon collègue et ami le député de Berthier, mon ami le député de L'Assomption et deux bons amis du

côté de l'opposition, le député de Nelligan et le député de Châteauguay qui vient tout juste de se joindre parmi nous. Soyez les bienvenus, chers amis.

J'aimerais, M. le Président, revenir tout d'abord sur la toute première phrase prononcée par le député de Nelligan, qui nous disait tout à l'heure qu'il était plus facile d'étudier que d'agir en matière de détresse psychologique et de détresse sociale. Et je tiens à lui dire que, en effet, c'est toujours plus facile d'identifier la détresse sociale que de l'enrayer. Et ça ne date pas d'hier que l'ensemble de la société occidentale se préoccupe de la détresse psychologique qui l'affecte.

Pour en témoigner, j'ai amené avec moi cet avant-midi un bel ouvrage d'Émile Durkheim, qui est un des fondateurs de la sociologie française et qui, au début du siècle, a publié une étude qui a marqué les sciences sociales et qu'on revendique depuis ce temps-là, une étude sur le suicide. Ce n'est pas d'hier qu'on se préoccupe de ça puis qu'on constate que les cycles économiques, les régimes politiques, les changements d'administration publique n'affectent pas essentiellement le taux de suicide. On voit qu'il augmente lorsqu'il y a des crises économiques, bien sûr, mais on voit qu'il se maintient après. C'est des espèces d'effets pervers.

• (10 h 50) •

Donc, j'aimerais que le député de Nelligan puisse un jour consulter ce livre. Ça pourra lui mettre en perspective ce problème qui semble l'intéresser mais qu'il ne semble pas maîtriser dans son ensemble. Il faut savoir maîtriser ce concept-là dans son ensemble pour pouvoir mieux agir.

Et c'est maintenant d'action dont j'aimerais vous parler, parce que notre gouvernement, bien entendu, ne veut pas que parler, il veut agir. J'aimerais en ce sens souligner l'élaboration d'une stratégie québécoise d'action face au suicide. C'est drôle, le député de Nelligan nous a parlé de bien des documents, mais il ne nous a pas parlé du document concret d'action que j'ai devant moi, ici — et je tiens à lui rappeler son existence, c'est drôle, on ne lit pas les mêmes choses, M. le député de Nelligan — donc qui s'intitule *S'entraider pour la vie*.

Puis, bien entendu, on voit dans ce document que les jeunes Québécois, tout particulièrement les jeunes hommes, sont très touchés par le problème du suicide au Québec. Vous savez que le suicide est la cause la plus forte de mortalité chez les jeunes de moins de 30 ans au Québec. Plus que les accidents, plus que les maladies, c'est le suicide qui affecte a priori notre génération. Et c'est un des taux de suicide qui, comme sans doute le sait le député de Nelligan, les plus élevés au monde. Après la Hongrie, après la Finlande, après l'Autriche, c'est le Québec qui vient en tête de liste. Donc, c'est un sujet qui nous préoccupe.

Alors, face à cette situation, que propose donc le gouvernement comme stratégie d'action québécoise? Dans un premier temps, il faut bien sûr recourir à l'expertise déjà existante en matière de lutte contre le suicide. À cet égard, M. le Président, j'aimerais tout particulièrement saluer mes amis du centre Suicide Action Montréal, chez

qui j'ai notamment été bénévole pendant quelque temps, qui font un travail extraordinaire auprès des personnes en crise, des personnes endeuillées également suite au suicide. Donc, ces bénévoles font oeuvre utile, ils sont à l'écoute des personnes en besoin d'aide 24 heures par jour, sept jours par semaine. Ils font un travail formidable. Et voilà! Donc, il faut recourir à cette expertise.

Il faut aussi surtout savoir briser l'ensemble de l'isolement des intervenants en matière de suicidologie, pour reprendre des grands termes, parce qu'on se rend compte que d'une région à l'autre ce n'est pas toutes les régions qui sont aussi bien armées pour faire face au suicide. Il faut donc essayer d'harmoniser les services entre ces régions parce qu'on sait, toujours selon les statistiques, que, pas en matière absolue mais en matière relative, ce sont les jeunes des régions qui sont encore plus affectés par ce problème que les centres métropolitains. Alors, parmi les actions envisagées par le gouvernement, il y a celle d'installer un service panquébécois d'intervention téléphonique de crise, 24 heures par jour, sept jours par semaine, sur le modèle, en fait, de certains organismes communautaires de Montréal. Il y a également des activités de prévention du suicide...

**Le Président (M. Beaumier):** M. le député. Vous pourrez peut-être continuer...

**M. Simard (Montmorency):** Ah oui! c'est déjà terminé. On pourra peut-être y revenir. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Président (M. Beaumier):** Oui, c'était tout à fait intéressant, mais vous pourrez continuer tantôt, bien sûr. Alors, M. le député de Nelligan.

**M. Russell Williams**

**M. Williams:** Merci, M. le Président, et merci au député de Montmorency pour son intervention. Au moins une des dernières deux interventions péquistes était sérieuse. Franchement, j'ai entendu le ministre avant... Je me souviens, quand j'étais au pouvoir, je n'ai jamais entendu que l'opposition ait insisté pour que le gouvernement — nous, à cette époque — coupe. Ils n'ont jamais insisté. Ils ont juste sorti ça, la cassette, maintenant. Ça vient d'un péquiste. Tout ce débat sur le référendum, les millions que vous avez gaspillés dans ça, quand vous avez, clair et net, mis votre priorité avant toutes les autres priorités... Moi, là, je pense que je vais garder votre intervention, M. le ministre, comme un souvenir parce que c'est vraiment ironique que vous ayez parlé de ça.

Comme le député de Montmorency, nous allons parler de suicide plus tard, mais je voudrais retourner à un autre sujet assez important, c'est les familles d'accueil, les maisons d'accueil. C'est une chose, et, dans l'annonce du ministre, presque rien n'est clair dans ça, presque rien. Nous avons entre 7 000 et 10 000 jeunes dans les familles d'accueil, 3 000 dans les institutions. Je regarde les chiffres et je n'ai pas vu beaucoup de choses pour eux. Et

de plus en plus il y a un problème de recrutement et de rétention dans les familles d'accueil. Qu'est-ce que le ministre a dit dans ça, là? Je n'ai pas entendu grand-chose.

Est-ce que vous êtes au courant, M. le député de Montmorency, que nous sommes le quatrième plus bas par diem au Canada? Nous sommes en arrière de Terre-Neuve. L'augmentation que le ministre a eue cette année pour les familles d'accueil, sur le taux minimum, c'était 0,13 \$ par jour, 0,13 \$. C'est quelque chose, hein! Comment nous allons payer pour ça? Comment les familles peuvent payer pour ça? Et ce n'est pas des bénévoles. Ils rendent un service important au système de santé et de services sociaux. Et de plus en plus, dans le jargon français et anglais, dans le réseau, on parle de «cheap labor». C'est les personnes qui travaillent pour moins que le salaire minimum.

Elles rendent un service tellement important pour nos jeunes. Et ce n'est pas nécessairement des jeunes faciles, c'est des jeunes qui effectivement... Le ministre a parlé des jeunes qui ont des problèmes de toxicomanie, des jeunes qui ont eu des placements difficiles avant, des jeunes qui ont des problèmes sexuels ou qui sont agressés physiquement. C'est aussi des jeunes qui viennent de parents qui, eux, ont des problèmes d'abus de substances. Ce n'est pas nécessairement un monde facile, mais nous sommes chanceux, nous avons bâti un réseau de familles d'accueil, partout au Québec, jusqu'à maintenant, qui rendent un service incroyable pour nous.

Mais qu'est-ce que votre gouvernement est en train de faire? Et je sais que le député de Montmorency m'écoute. Il dit seulement qu'il n'y a pas assez de formation, il n'y a pas assez de soutien, il a dit que de plus en plus les maisons, les familles d'accueil ont des cas lourds. Et il voit la réaction de ce gouvernement: 0,13 \$ de plus. Il n'y a pas assez de temps pour faire de la formation, il n'a pas de ressources pour faire ça, et, plus que ça — nous avons discuté de ça en Chambre cette semaine — de plus en plus de taxes déguisées dans nos écoles, de plus en plus de frais de services que nos élèves doivent payer. Les parents, les personnes en charge des familles d'accueil qui, en moyenne, je pense, ont quatre enfants, arrivent avec des demandes, des taxes déguisées de 300 \$ ou 400 \$ par jeune. Ça peut être de 1 200 \$ à 1 600 \$ par famille. Il n'y a aucune reconnaissance dans le per diem pour ça.

Il me semble, M. le Président, qu'on doit corriger ce problème. Est-ce que le ministre est fier que nous soyons le quatrième plus bas au Canada? Est-ce que le ministre est fier que le système ait maintenant un problème de recrutement parce que le secteur dit «on ne peut pas faire ça»? Est-ce que le ministre est fier qu'à cause de son manque de leadership on ne peut pas garder les familles d'accueil une fois qu'elles sont fermées? La liste publiée dans le rapport Lebon parle d'un taux d'utilisation de 70 %, parce que souvent les familles d'accueil sont techniquement là, mais les personnes ne prennent pas les enfants maintenant parce qu'elles ne sont pas capables, elles sont brûlées, elles sont fatiguées.

● (11 heures) ●

Il me semble qu'avec tous les discours... Et, si le ministre veut sortir sa vieille cassette encore, nous allons passer un autre cinq minutes juste avant la prochaine intervention du député de Montmorency. Mais je voudrais vraiment savoir qu'est-ce que vous allez faire. Et ça parle par les sous, là. Vous pouvez quand même pousser votre obsession, continuer, vous pouvez mettre encore des sous dans ça pour les jeunes. J'espère qu'après cette interpellation, M. le ministre délégué, vous allez tenir compte de ce terrible problème et vous allez augmenter le budget pour les familles d'accueil.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Nelligan. M. le ministre.

**M. Gilles Baril**

**M. Baril (Berthier):** M. le Président, je voudrais d'abord dire que tout le chantier qu'on ouvre, avec le plan d'action que nous avons annoncé la semaine passée, mobilise l'ensemble des partenaires du réseau. Tous ceux et celles qui travaillent en protection de la jeunesse, que ce soit dans les centres jeunesse ou par l'entremise de ressources intermédiaires comme les familles d'accueil, sont mobilisés derrière le grand chantier national que nous ouvrons par la mise en place de ce plan d'action et particulièrement les familles d'accueil, cette année, seront interpellées et mobilisées, puisqu'elles constituent une des pièces importantes de tous ceux et celles qui travaillent en matière de protection de la jeunesse. On parle de 38 %. Les familles d'accueil, c'est 38 % des ressources qui travaillent en matière de protection de la jeunesse, et j'ai même eu beaucoup de plaisir à les rencontrer. Je serai avec eux d'ailleurs samedi pour un congrès. Alors, déjà cette année, ils recevront eux aussi, parce qu'ils travaillent dans ce domaine-là, les outils nécessaires dans le domaine de la formation, de l'encadrement et du support pour être en mesure de faire plus adéquatement leur travail.

Mais je dois préciser ceci, M. le Président. J'ai annoncé que mon plan est un plan triennal. Donc, on commence cette année avec ce que j'ai appelé la réponse à des urgences, mais, en même temps, parallèlement à cela, nous ouvrons des chantiers pour permettre à l'ensemble des ressources d'être mieux outillées pour être en mesure de livrer leur travail d'une façon plus efficace puis d'être en mesure de rehausser la qualité de leurs services. Et, pour moi, M. le Président, c'est une conviction que je partage avec beaucoup d'intervenants. On va faire le travail nécessaire, on va mettre en place des mesures pour appuyer ces ressources-là qui font un travail extraordinaire dans notre milieu.

Je voudrais vous préciser aussi, M. le Président — l'opposition officielle n'est pas revenue là-dessus beaucoup, ça a été un autre concert d'applaudissements qu'on a reçu de la part des centres jeunesse au Québec — que, lors du dernier budget, du dépôt du budget du ministre Landry, il y a eu quand même 23 000 000 \$ qui ont été mis en place pour effacer les déficits des centres jeunesse au Québec. C'est quand même un montant d'argent

extrêmement important et ça a été un grand soulagement qui a été reçu par l'ensemble du réseau des centres jeunesse au Québec.

Un autre élément important, qui va permettre à la fois de soulager les intervenants et les intervenantes et l'ensemble du réseau qui travaillent en protection ou autour de la protection, c'est la recommandation 7 du rapport Lebon. Et c'est pour ça que, dès cette année, comme je l'ai mentionné plusieurs fois, on a voulu passer du diagnostic au remède en demandant à M. Lebon, puisqu'il avait développé naturellement... — c'est une des meilleures expertises au Québec que nous avons d'ailleurs en matière d'aide et de services aux jeunes — de mettre en application son rapport.

Et la recommandation 7, qu'est-ce qu'elle dit, M. le Président? C'est: «Voir à la pondération de la charge clinique des intervenants, à l'application des mesures en considérant la durée et la fréquence des activités prévues au plan d'intervention, le temps de coordination du plan des services individualisés, par exemple, selon la fréquence des rencontres, le nombre et la diversité des intervenants, le nombre d'enfants, le nombre de familles.»

Dans le fond, M. le Président, ce qu'on veut faire, c'est d'avoir une norme nationale pour ce qu'on appelle — je vais reprendre l'expression anglaise que tout le monde va comprendre — le «caseload» de tout le monde. Qu'on établisse sur le plan national une pondération justement pour qu'on soit en mesure, parce qu'on voit que dans une région il y a des intervenants qui sont beaucoup plus chargés, dans d'autres beaucoup moins... Alors, on veut établir — et je pense que c'est une volonté de tout le monde, d'agir dans ce sens-là — une norme nationale dans le domaine des enfants, là, qui sont de la responsabilité de l'ensemble des intervenants et des intervenantes.

Donc, comme je l'ai mentionné tantôt, c'est un plan triennal de trois ans. On initie des chantiers d'extrême importance cette année. On investit d'une façon très précise sur des actions qui répondent aux quatre grands principes que j'ai évoqués tantôt, c'est-à-dire l'accessibilité, la prévention, l'intégration des services et naturellement la formation.

Donc, M. le Président, encore une fois, c'est des investissements qui répondent aux attentes du milieu. Le concert d'éloges qu'on a eu est clair, la litanie d'éloges qu'on a eue est claire dans ce sens-là, il y a un consensus pour dire que nous avons fait les bons choix. Enfin, il y a un leadership, il y a une vision, il y a un esprit, et le gouvernement du Québec est résolu à s'attaquer aux vrais problèmes que vivent les jeunes en difficulté au Québec.

**Le Président (M. Beaumier):** M. le député de L'Assomption.

**M. Jean-Claude St-André**

**M. St-André:** Merci, M. le Président. Je voudrais rappeler qu'en septembre 1996 le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, Jean Rochon, député de

Charlesbourg, avait mandaté un groupe de travail pour lui proposer une vision d'organisation des services aux jeunes. En octobre dernier, le comité jeunesse, présidé par M. Guimond Cliche, déposait son rapport au ministre qui l'a approuvé et qui l'a diffusé dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Le rapport *Agissons en complices*, mieux connu sous le nom de «rapport Cliche», présente les axes majeurs d'intervention qui guideront les acteurs concernés dans leurs interventions auprès de tous les enfants et de tous les jeunes. Ces actions concernent globalement l'ensemble des enfants et des jeunes Québécois, et plus particulièrement ceux qui sont à risque de connaître certaines difficultés ou qui présentent des problèmes importants. Je veux vous faire part de ces orientations, car elles constituent la trame de fond des actions que le ministre veut entreprendre à moyen terme, en continuité avec le plan d'action triennal qu'il vient tout juste d'annoncer.

Il faut d'abord insister sur le fait que la majorité des enfants et des jeunes Québécois se développent bien et sont promis à tous les espoirs. Il faut aussi rappeler que notre gouvernement agit sur ces questions depuis 1994. Je vais vous en donner deux exemples, M. le Président. Il faut veiller à soutenir le développement de tous les enfants, investir dans des politiques sociales misant sur l'égalité des chances. Pensons ici au vaste chantier de la politique familiale qui, par des mesures ciblées, telles l'accessibilité accrue aux places à contribution réduite dans les centres à la petite enfance, permet de garantir à davantage de jeunes enfants des services de garde de qualité. La réforme en éducation est un autre exemple qui devrait également permettre de favoriser la réussite scolaire des jeunes. Ces politiques et ces réformes contribuent grandement à soutenir les parents, à faire de l'école et des milieux de garde des milieux de vie stimulants pour tous les enfants. Ce sont des gages de notre engagement social quotidien auprès des enfants et des jeunes.

Certains jeunes rencontrent cependant des difficultés, nous le reconnaissons. Ces difficultés peuvent être passagères, voire transitoires. Elles peuvent être associées à un contexte de vie ou constituer des accidents de parcours. En effet, plusieurs enfants et plusieurs jeunes vivent dans des situations qui représentent un risque élevé pour leur développement. Ces difficultés peuvent se résorber d'elles-mêmes ou dégénérer. Les problèmes de ces jeunes et de leurs parents devraient être dépistés le plus tôt possible, notamment dans les milieux de vie qu'ils fréquentent, tels les milieux de garde et l'école. Ils pourront alors bénéficier d'une intervention précoce, obtenir davantage de soutien pour éviter l'aggravation de leurs problèmes.

L'arrimage entre les secteurs de la petite enfance, de l'éducation et des services sociaux et de santé est incontournable. C'est, à mon sens, la seule façon de régler ce qui a été à maintes reprises décrié dans de trop nombreuses études et rapports, soit le cloisonnement et la fragmentation des mesures et des services. Ces lacunes ont des répercussions pour les familles et les jeunes, elles se traduisent par trop peu de services et trop tard. De fait,

des jeunes, une minorité cependant, vivent des difficultés graves: des situations d'abus, de négligence, des retards de développement, des troubles de comportement, des problèmes de délinquance, de surconsommation d'alcool ou de drogue, de suicide ou d'itinérance.

En réponse à leurs besoins, nous avons l'obligation de leur offrir des services accessibles et de qualité. Les investissements prévus dans le plan d'action visent précisément à donner des réponses concrètes à ces jeunes. Nous devons régler une fois pour toutes nos problèmes d'accessibilité aux services spécialisés pour tous les jeunes en difficulté grave, et en particulier pour ceux suivis en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. C'est dans cette perspective que j'aimerais vous faire part des axes majeurs du rapport Cliche auxquels j'adhère.

Premièrement, il nous faut prendre un engagement commun pour le développement des enfants et des jeunes, et c'est ce que le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse a fait. Nous sommes tous responsables collectivement du sort réservé aux enfants et aux jeunes ainsi que du soutien à offrir aux parents. Pour y arriver, il faut que les acteurs concernés se mobilisent à tous les niveaux: national, régional et local. Et c'est pourquoi les ministres de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, de la Justice, de la Sécurité publique, de la Solidarité sociale, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux responsable de la Protection de la jeunesse travaillent ensemble, et je reviendrai, M. le Président, dans une autre intervention, sur ces importantes mesures.

• (11 h 10) •

Le Président (M. Beaumier): Merci, M. le député de L'Assomption. Alors, M. le député de Nelligan.

#### M. Russell Williams

M. Williams: Merci beaucoup, M. le Président. Merci beaucoup, M. le député de L'Assomption, pour la lecture d'un autre rapport. Nous allons retourner à la réalité terre-à-terre, comme le ministre l'a mentionné. J'ai parlé des centres de protection jeunesse, j'ai parlé des CLSC, j'ai parlé des familles d'accueil, maintenant je vais parler du système d'éducation, parce qu'ils sont tous connectés et c'est dans nos écoles où on peut trouver nos jeunes pendant la journée.

Malgré le dernier commentaire du député de L'Assomption, à savoir que c'est supposé que tout le monde travaille ensemble, la réalité est complètement différente. Vous savez et je sais que le ministre est au courant qu'effectivement les chiffres dans le rapport Lebon ont été changés du document de travail jusqu'au document final, parce qu'ils ont eu les chiffres exacts sur la réalité dans nos écoles. Ils ont parlé des conseillers en orientation, moins 13 %; des psychoéducateurs, moins 4 %; des psychologues, moins 5 %; des travailleurs sociaux, moins 26 %, dans nos écoles. Ils ont changé ça avant la publication du rapport Lebon.

Je continue avec une autre page que je ne retrouve pas dans le rapport Lebon maintenant. Le nombre des

infirmières: le ratio des élèves au primaire, c'était entre une pour 1 208 à une pour 2 507; la norme souhaitée par les CLSC, une pour 1 000 personnes, pour le primaire. Au secondaire, pour les infirmières: une pour 1 344 à une pour 3 000; la norme, une pour 1 200. Les travailleurs sociaux: le CLSC a souhaité un travailleur social pour 1 600 élèves; la réalité, c'est un pour entre 741 jusqu'à 5 000.

M. le Président, je présume que vous visitez vos écoles aussi, dans votre comté. Essayez de trouver un travailleur social dans nos écoles. Essayez de trouver une infirmière. Je ne blâme pas les travailleurs sociaux ni les infirmières, ils ne sont pas là parce que vous avez coupé. Vous avez coupé, M. le ministre délégué, d'une façon inacceptable. Dans les crédits qui viennent du ministère de l'Éducation, entre les années 1993 et 1997, ils ont coupé plus de 1 300 professionnels dans nos écoles, 1 300! C'est là où on peut trouver les problèmes. Si on veut vraiment supporter la prévention, un bon discours du ministre délégué, si on veut faire ça, mettez les ressources là. Commencez à travailler avec les jeunes. Aidez les professeurs. Aidez les jeunes. On peut avoir la communauté bien impliquée dans ça aussi.

Il y a une autre chose qui est bel et bien ressortie, c'est qu'avec les quotas le ministère décidera combien de jeunes vont être comptés comme problématiques ou ont besoin de services spéciaux, de services adaptés pour eux. Il y a un système. Je ne sais pas qui a pensé à ça, mais il y a une moyenne. La norme, je pense, c'est 12 %. Après ça, je ne sais pas qui va décider: Bon, ça va être un peu plus, ça va être un peu plus bas. Ça ne reflète pas la réalité dans nos écoles. Le ministre va sortir sa cassette, l'annonce du plan triennal, etc., mais, dans le vrai monde, qu'est-ce qui se passe? Il y a 3 000 élèves dans les écoles montréalaises — juste montréalaises, je ne compte pas les autres — qui ont besoin des services qui n'ont pas accès aux services. Avec ça, ça complique la vie à tout le monde dans les écoles.

Si le système dit que nos enfants ont besoin de services, par la façon dont le gouvernement décide de garder les dépenses sous contrôle, il n'y a pas accès aux services. Je trouve ça inacceptable. Et, si le ministre veut être choqué avec moi parce que je plaide pour une augmentation des dépenses dans le système jeunesse, ça ne me dérange pas, je plaide ça avec fierté, avec énergie. Je pense que c'est son rôle de ne pas jouer le rôle, comme je l'ai mentionné, de juste répondre aux demandes du ministre des Finances. Il est là, à la table du Conseil des ministres, pour protéger les intérêts des jeunes, et, selon moi, il ne protège pas les intérêts des jeunes. C'est compliqué. Je comprends que c'est compliqué. J'ai touché les autres ministres, pas juste la ministre de la Santé et des Services sociaux. Je ne dis pas que c'est 100 % chez vous, mais vous avez la responsabilité de convaincre les autres ministres de donner des services acceptables.

Si on voit qu'est-ce qui se passe dans nos commissions, ils ont vidé les professionnels. Ils ne sont pas là. Et de plus en plus, vous le savez, ils ont des problèmes, des cas lourds. Nos écoles ont besoin

d'oxygène et ont besoin de support, qu'elles n'ont pas eues avec votre gouvernement. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Nelligan. M. le ministre.

**M. Gilles Baril**

**M. Baril (Berthier):** M. le Président, une chose qui est assez évidente, c'est que l'opposition officielle a toujours été animée par une chose, même à l'époque où elle était au pouvoir, elle était animée par des intentions; nous, par des résultats. Il y en a eu, des augmentations sensibles de budget de notre gouvernement pour soutenir et pour répondre aux problèmes urgents que vivent les jeunes au Québec. Et on l'a vu dans le dernier budget: une augmentation de 102 % des budgets du gouvernement consacrés au problème de l'itinérance chez les jeunes au Québec, c'est une augmentation quand même assez substantielle; une augmentation de 46 % de tout ce qui vise à mettre en place des actions pour répondre aux problèmes de détresse psychologique et de suicide chez les jeunes au Québec, 46 % d'augmentation par rapport au budget de l'année passée; toxicomanie, une augmentation de 16 %. C'est probablement un des investissements en matière de développement de services les plus importants que le gouvernement a mis en place dans la présentation du dernier budget du ministre des Finances du Québec.

M. le Président, donc les chiffres parlent par eux-mêmes. Donc, j'ai l'impression... et j'en ai la certitude par notre façon de faire, par notre façon de travailler qui vise à travailler en reconnaissant d'abord des priorités, qui vise quatre éléments essentiels du plan d'action: l'accessibilité, la prévention, l'intégration et la formation.

Je voudrais parler durant les prochaines minutes sur la question de l'approche globale. L'approche globale, pour nous, c'est l'intersectorialité, c'est l'interministériel, c'est que nous réussissions — et c'est déjà commencé, puisque j'ai rencontré mes collègues de l'Éducation, de la Solidarité sociale, du Travail, de la Famille et de l'Enfance et de la Sécurité publique — que le gouvernement et la société constituent une force de frappe, que tout le monde converge vers des objectifs communs, que tous les acteurs soient mobilisés, tous ceux et celles qui ont une responsabilité quelconque en matière jeunesse au Québec soient mobilisés pour être en mesure d'endiguer les détresses au Québec, les problèmes que vivent les jeunes, donc l'importance de mettre en place l'approche globale justement pour renforcer nos actions, principalement à l'école.

Il y a un programme extraordinaire qui a été mis en place — je vais être le premier à le reconnaître — par le gouvernement libéral, qui s'appelait les EPT. Il faut renforcer ce programme-là, M. le Président. Il faut renforcer le programme pour être en mesure de faire reculer les problèmes de consommation d'alcool et de drogue chez les jeunes dans les écoles. C'est ça que ça va donner, la stratégie de l'approche globale. Quand on parle d'approche intégrée, c'est ça que ça va donner, M. le

Président, ça va être de l'efficacité, ça va nous permettre de mieux orienter nos tirs. Parce que, dans le fond, on dépense quand même, il faut le répéter, 13 000 000 000 \$ dans le domaine de la santé et des services sociaux au Québec, et j'ai l'impression, des fois, qu'on travaille trop en vase clos. On a trop privilégié durant des années les approches dites sectorielles. Donc, il faut casser ça. Il faut arrêter.

Encore une fois, nous avons une conviction qui est partagée par beaucoup de monde: il faut arrêter de traiter l'individu, et particulièrement le jeune, en pièces détachées. Un intervenant s'occupe du genou, l'autre du pied, l'autre de la tête, l'autre du coeur et l'autre de l'âme. Et ça, ça coûte des millions et des millions à la société québécoise. Dans le plan d'action, on casse cette approche-là. On casse l'approche dite sectorielle et on met en place une approche intégrée. Intégrer les services, avoir une approche beaucoup plus orientée vers la personne qui souffre qu'en fonction des structures.

Quand j'écoute les discours de l'opposition officielle là-dessus, d'ailleurs, je ne trouve pas ça nécessairement compatissant. On entend les mots «ratio, chiffres, per diem» ou je ne sais pas quoi. C'est un langage qui, dans le fond, M. le Président, est repoussant pour les gens qui sont en détresse. Moi, je veux qu'on mette en place des actions pour soulager la détresse qui confronte un trop grand nombre de jeunes compatriotes au Québec actuellement. Et, moi, je pense qu'une des clés de ça, c'est de faire converger l'ensemble des acteurs vers des objectifs communs.

C'est ce qu'on a fait il y a un mois, sur la question de la détresse psychologique dans les centres jeunesse, en assoyant à la même table le Collège des médecins, les centres jeunesse, les CLSC et le ministère, pour être en mesure de travailler ensemble, pour endiguer ce grave problème qui envahit et qui confronte un trop grand nombre de jeunes Québécois et Québécoises. Donc, l'approche intégrée, l'approche globale et l'interministériel font partie d'un des principes, d'une des orientations fondamentales et maîtresses de notre plan d'action, M. le Président.

• (11 h 20) •

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le ministre. M. le député de Montmorency.

**M. Jean-François Simard**

**M. Simard (Montmorency):** Merci beaucoup, M. le Président. Bien, comme il s'agit de ma dernière intervention cet avant-midi, vous me permettez, dans un premier temps, de saluer mon collègue de Berthier. Je juge important de le faire. Je sais que, dans la dynamique parlementaire, on sombre très vite dans la partisanerie. C'est une espèce de processus — je le vois, moi qui suis ici depuis seulement quelques semaines — c'est un moule dans lequel on est appelé facilement à tomber d'un côté ou de l'autre, de l'opposition ou au pouvoir.

Ceci étant dit, ce n'est pas parce qu'on veut s'éloigner de la partisanerie qu'il ne faut pas parfois parler

des bons coups. Lorsque notre société, grâce à l'administration publique, avance, il faut le saluer, le souligner. Au-delà d'une simple partisanerie, je crois que, lorsque le gouvernement, en l'occurrence le premier ministre, le député de Jonquière, a décidé de nommer le député de Berthier ministre responsable de la détresse chez les jeunes, de manière, comme il le disait juste avant moi, globale, je pense que c'est un avancement. C'est un signe que la société se préoccupe de plus en plus, de manière très concrète, de la jeunesse québécoise puis d'une jeunesse qui est en difficulté. Donc, je tiens à souligner cela.

Parlant de détresse et de différentes formes de détresse, vous me permettrez d'aborder celle de l'itinérance chez les jeunes, l'itinérance qui est un phénomène a priori urbain. On sait très bien qu'à Montréal, qu'à Québec il y a beaucoup de jeunes itinérants, il faudrait être aveugle pour ne pas constater ça. Mais ce n'est pas seulement des jeunes des villes qui sont touchés par le problème de l'itinérance, parce que c'est un phénomène qui s'abreuve très souvent de jeunes qui proviennent des différentes régions du Québec. Donc, c'est un phénomène qui est national même si on le voit surtout en ville. Et ce problème de l'itinérance, il a un dénominateur commun: tous les jeunes qui sont touchés par ce phénomène... puis on sait que de plus en plus d'itinérants sont jeunes...

Vous me permettez simplement de vous souligner quelques statistiques à cet égard. Lors du dernier recensement réalisé par l'enquête de Santé Québec, que tout le monde connaît très bien ici, on a constaté qu'une très forte proportion de jeunes de moins de 30 ans étaient des itinérants. Permettez-moi seulement de rappeler que 39 % des jeunes à Montréal qui sont dans des refuges pour itinérants ont moins de 30 ans et 5 % de ceux-ci sont des mineurs. C'est pour démontrer et témoigner de l'importance du problème. Et c'est à peu près, là — le député de Nelligan le sait, je le sais très bien — la même chose à Québec, chez moi, dans mon patelin natal, à peu près les mêmes pourcentages.

Donc, c'est là qu'on voit à quel point, M. le Président, une détresse nourrit une autre détresse. Très souvent, on va être chassé de chez soi pour toutes sortes de raisons, à cause de violence conjugale ou autres. On va se ramasser dans la rue. On va tomber peut-être dans la toxicomanie, etc. On voit comment une détresse en appelle une autre. Mais on voit que l'itinérance donc, tout le temps, découle d'un phénomène d'exclusion, soit qu'on sera exclu de sa famille, soit qu'on sera exclu de son réseau d'amis, de l'école, d'un centre de réadaptation, de sa famille d'accueil. On voit que l'itinérance découle de l'exclusion.

Pour toujours étayer ce que je viens de dire, permettez-moi encore de rappeler quelques chiffres, parce qu'il faut qu'on soit concret. Le député de Nelligan, lui, est concret. Il voulait des choses concrètes, bien il va être servi par les chiffres que je vais lui donner: 68 % des itinérants avaient déjà fait une fugue avant de devenir itinérants et 59 % disent avoir été expulsés de leur foyer;

47 % avaient déjà été dans un centre de réadaptation et 37 % avaient vécu dans une famille d'accueil; 73 % — c'est énorme — avaient reçu les services d'un travailleur social; 36 % avaient été abusés sexuellement et 22 % avaient fait de la prostitution; 59 % disaient consommer des drogues plus de deux fois par semaine dont, j'ai ici, 39 % par injection; 63 % de ceux-ci avaient déjà eu des idées suicidaires — on en parlait tout à l'heure — et 35 %, le tiers de ces jeunes, avaient déjà tenté de se suicider. Donc, c'est pour démontrer à quel point, M. le Président, parfois, un problème en attire un autre. Je suis très heureux de l'attitude de mon ministre, député de Berthier, qui s'occupe de l'ensemble des problèmes plutôt que de les voir isolément, les uns à côté des autres.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Montmorency. M. le député de Nelligan.

**M. Russell Williams**

**M. Williams:** Merci beaucoup, M. le Président. Encore une fois, merci au député de Montmorency pour son intérêt et sa sérieuse intervention. Peut-être qu'il peut splitter la réplique du ministre, plus tard; il peut rester et faire une autre intervention, et on pourrait continuer à faire cette excellente discussion.

Avec ça, j'entends une sincérité dans sa voix, et je suis convaincu — et je présume qu'il n'annoncera pas ça en public parce qu'il y a toute la ligne de parti et je sais que vous êtes sous la tutelle du premier ministre — je présume que vous n'êtes pas satisfait avec les petites annonces. Et, quand vous visitez tous les groupes qui vont travailler, dans les groupes, comme vous avez mentionné, vous savez qu'ils ne sont pas satisfaits. Oui, c'est mieux qu'avant, ah oui, mais ce n'est rien en comparaison de leurs besoins. Avec ça, c'est une question de jugement. Le gouvernement péquiste donne plus ou moins 60 000 000 \$ pour les hippodromes, ils ont augmenté les subventions pour les hippodromes de 3 000 000 \$, 4 000 000 \$, cette année. C'est une question de jugement. C'est assez clair que, dans ce cas-là, il veut augmenter ça plus que les cas que vous avez juste mentionnés.

M. le Président, on va parler d'un autre dossier en général, qui touche les minorités dans ce secteur. Je vois dans les chiffres, encore — on cite M. Lebon souvent — que le per capita du financement du Centre Batshaw est de 406 \$; le centre Montréal-Centre, l'autre centre, le centre francophone, c'est 636 \$. C'est un peu comme si le gouvernement du Québec finance le Centre Batshaw avec 1 \$CAN et finance le centre français, Montréal-Centre, avec 1 \$US. Vous savez, c'est une différence assez large.

Il y a tout un problème qui est pareil, mais différent aussi, dans le réseau des minorités, de la communauté d'expression anglaise. Et le comportement de ce gouvernement, avec le manque de leadership du ministre dans le dossier, le refus de ce Conseil des ministres de passer des plans d'accès pour la communauté d'expression

anglaise, c'est inacceptable. Et vous voulez savoir qu'est-ce qui se passe maintenant? Il n'y a pas beaucoup de services dans les régions pour les communautés d'expression anglaise. Ça n'existe pas ou ça existe dans des montants très petits. Et qu'est-ce qui se passe? Deux choses: un, les jeunes anglophones ont de plus en plus de problèmes sans avoir une réponse et ils doivent être référés à Batshaw plus tard; ou ils vont être référés tout de suite et c'est un alourdissement de la liste d'attente.

M. le Président, ce n'est pas une façon de travailler. Ce gouvernement prétend qu'il veut aider tous les jeunes, mais ils ne sont pas même capables d'accepter le minimum: assurer les jeunes familles, les jeunes en détresse — le député de Montmorency l'a mentionné — que les jeunes itinérants anglophones puissent avoir accès aux services. C'est inacceptable, M. le Président. C'est inacceptable comme approche. Avec ça, je comprends mal que maintenant le gouvernement refuse de respecter la loi n° 142. Il rend ça presque impossible pour les travailleurs et travailleuses sociaux de respecter la loi de la jeunesse, à l'article 8, et il continue de faire des coupures. Il y a tout un problème là, M. le Président.

Toute la question des autochtones aussi, le ministre a parlé de ça. Mais ils ont fermé deux centres à Val-d'Or, et maintenant ces personnes sont transférées à Batshaw. Est-ce que c'est logique? Est-ce que c'est moral? Est-ce que c'est correct de faire ça? J'ai mes forts doutes, M. le Président.

Il y a aussi — et le ministre n'a pas parlé de ça; parce que, de plus en plus, il y a des minorités, particulièrement à Montréal, mais partout au Québec — sous-représentation de la communauté noire dans le réseau. Il y a une sous-représentation des minorités comme travailleurs et travailleuses. Est-ce que vous avez proposé les moyens de corriger toutes ces affaires-là? Jusqu'à date, je n'ai pas entendu ça, M. le Président.

● (11 h 30) ●

Avec ça, mon intervention, pendant ce cinq minutes, c'est spécifiquement pour les minorités. Je n'ai pas entendu ça beaucoup. J'espère que je vais avoir une réponse correcte du ministre sur les communautés d'expression anglaise, le refus de ce gouvernement de respecter votre propre loi, le manque de services adaptés pour les minorités et aussi les gestes comme la fermeture de deux centres à Verdun, sans consultation, qui rendent des services et où il y a obligation des autochtones d'aller à Montréal. Voilà trois exemples qu'on doit corriger au plus vite, qu'on doit corriger tout de suite. Et j'espère que vous allez avoir le courage, M. le ministre délégué, d'avoir les réponses, en particulier pour les minorités.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Nelligan. M. le ministre.

**M. Gilles Baril**

**M. Baril (Berthier):** M. le Président, je viens d'entendre le député de Nelligan et je suis convaincu qu'il ferait un excellent président à la tête d'Alliance Québec.

Ils cherchent une candidature d'ailleurs, je pense, actuellement. Mais ce que je viens d'entendre, dans la dernière minute, c'est le vieux discours culpabilisant qu'on fait malheureusement trop souvent à la société québécoise.

Et tout simplement pour dire à quel point je suis sensible à la détresse de mes confrères patriotes d'expression anglaise ou de langue anglaise, particulièrement de l'Ouest-de-l'Île, j'ai annoncé au mois de mars dernier sans aucun doute une des offensives les plus importantes de l'histoire du Québec en mettant en place un grand programme d'accès à la méthadone. 3 000 000 \$ seront injectés, dans les trois prochaines années, pour permettre à 2 500 héroïnomanes d'avoir accès à un traitement de très haute qualité pour leur permettre de retrouver leur dignité, leur fierté et leur permettre de s'en sortir. Et là-dedans naturellement il y a un montant d'argent important, puisqu'ils sont des acteurs importants aussi dans cette lutte qui a été mise en place pour contrer le problème de consommation à l'héroïne à Montréal... L'Hôpital juif de Montréal est un des acteurs importants. Donc, les jeunes ou autres qui sont victimes du problème de l'héroïne auront accès à un traitement dans leur langue, à l'Hôpital juif, par exemple.

Ce que je voudrais dire au député de Nelligan, moi qui ai grandi dans le Témiscamingue, c'est que je me demande si les Franco-Ontariens de North Bay, dans le comté du premier ministre Mike Harris, qui sont victimes de ce problème-là, M. le Président, qui sont victimes du problème de consommation à l'héroïne peuvent avoir dans leur langue un traitement à la méthadone en français. Que ce soit à North Bay, que ce soit à Sudbury, à Sault-Sainte-Marie, je me demande si ces gens-là peuvent avoir la même chose, la réciprocité, comme disait M. Lévesque lors de la Conférence des premiers ministres, à St-Andrews, dans les années soixante-dix — on avait offert les accords de réciprocité. J'aimerais ça, moi, que mes amis avec qui j'ai joué probablement au hockey — parce qu'on avait une ligue juvénile très forte, là — les Franco-Ontariens aient le même droit et le même accès à ces services aussi spécialisés que les anglophones du Québec. Je me demande si les Acadiens du Nouveau-Brunswick, les gens de Moncton, les gens d'Edmonston ou de Bathurst qui ont des problèmes de consommation à l'héroïne vont recevoir dans leur langue des traitements à la méthadone. Poser la question, M. le Président, c'est y répondre.

Nous sommes une des sociétés, M. le Président, qui traitent le mieux au monde leurs minorités, à tous points de vue! Un des éléments importants de mon plan d'action, M. le Président, et je me suis engagé envers Michael Godman, qui est responsable du Centre jeunesse Batshaw, à Montréal, je me suis engagé devant la présidente de la Régie régionale, et déjà il y a du monde qui travaille là-dessus, pour mettre en place, pas l'année prochaine, pas dans deux ans, pas dans trois ans... Je vais faire ce que le Parti libéral n'a jamais fait, M. le Président — pour avoir une des plus grandes composantes de députés représentant l'ouest de Montréal — je vais mettre en place des services de traitements pour les moins de 18 ans pour les jeunes de l'Ouest-de-l'Île. Des jeunes qui sont confrontés à

problème de l'alcoolisme et de la toxicomanie seront en mesure de recevoir des services de traitement hautement spécialisés, M. le Président, dès cette année.

Passer du diagnostic au remède, faire ce que les autres n'ont jamais fait, nous, on va le faire, M. le Président. Et je suis fier de cette action. Et je l'ai précisé dans mon plan d'action: priorité cette année de mettre en place des services de réadaptation, de réhabilitation et de traitement pour les jeunes en difficulté de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, en mobilisant d'ailleurs les acteurs du milieu, dont Batshaw, dont la Régie régionale et dont Portage, sous le modèle de Saint-Damien qui a été annoncé par le premier ministre et qui sera inauguré, M. le Président, le 20 mai prochain.

Autre sensibilité que j'ai portée à d'autres compatriotes qui vivent en terre québécoise, c'est naturellement de mettre en place aussi dès cette année des services de traitement pour les jeunes autochtones, de moins de 18 ans naturellement, au Québec. Et, grâce à l'excellent travail de notre collègue d'Ungava, je serai en mesure dans les prochaines semaines de rencontrer les différentes communautés pour être en mesure de mettre en place une stratégie d'action visant à mettre en place des services de réadaptation, de traitement et de réhabilitation pour les jeunes autochtones au Québec, M. le Président. C'est ça, la sensibilité qu'on a envers des jeunes en difficulté. Et, encore une fois, je réitère ma volonté de mettre en place ces services dès cette année.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le ministre. M. le député de L'Assomption.

#### M. Jean-Claude St-André

**M. St-André:** Merci, M. le Président. C'est toujours pour moi une source de fascination d'écouter les représentants de l'opposition officielle. On en a eu un exemple encore ce matin, la ligne de parti, ça existe aussi dans l'opposition officielle. Et la ligne de parti, en face, c'est le chef de l'opposition, le député de Sherbrooke, qui la fait, et elle n'est pas compliquée, ça se résume à trois mots: C'est pas bon! Alors, avant même que le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux rende public son plan d'action, avant même de le consulter, la ligne de parti, en face, était faite: C'est pas bon! Et le député de Nelligan, depuis ce temps-là, se contente de répéter comme un perroquet les trois petits mots qui viennent de son distingué chef de l'opposition: C'est pas bon! Et c'est ce qu'on a entendu ce matin de la part du député de Nelligan.

J'aimerais lui citer cependant des gens qui sont soumis à la ligne de parti, des dignes représentants du monde communautaire et qui oeuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux. D'abord, L'Association des centres jeunesse du Québec. «L'Association des centres jeunesse du Québec réagit positivement au Plan d'action jeunesse rendu public ce matin par le ministre délégué. Il constitue un progrès significatif dans la reconnaissance des besoins des centres jeunesse», a déclaré le directeur

général de L'Association, M. Pierre Lamarche.» Quelqu'un qui est soumis à la ligne de parti, M. le Président.

La Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, par la voix de sa présidente, Diane Vallières, a également réagi. Qu'est-ce qu'elle a dit? «Le plan d'action lancé aujourd'hui correspond à une série de mesures fort appréciées et tout à fait pertinentes, d'autant plus qu'il s'agit de nouveaux investissements. Cet argent neuf représente un pas dans la bonne direction pour réaliser ce qu'il reste à faire, notamment en matière de prévention et de violence, et pour répondre aux besoins des jeunes et des parents dont les réalités varient considérablement d'une région à l'autre.» Il s'agit encore sûrement de quelqu'un qui est soumis à une ligne de parti.

Le Comité permanent de la lutte à la toxicomanie, par la voix de sa présidente, Mme Louise Nadeau, qu'est-ce qu'il a dit, M. le Président? «Les mesures annoncées par Gilles Baril, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse en vue de contrer les problèmes des jeunes et la détresse sociale ont été applaudies.» Applaudies! Ce n'est pas des gens qui siègent à l'Assemblée nationale, ça, M. le Président, ce sont des gens qui travaillent dans le milieu.

Les centres jeunesse Chaudière-Appalaches, encore un établissement qui travaille avec des jeunes, qu'est-ce qu'ils ont dit? «Les centres jeunesse Chaudière-Appalaches reçoivent avec satisfaction l'annonce faite ce matin par le ministre Gilles Baril d'investissements supplémentaires, lors de la présentation de son Plan d'action jeunesse, 2 100 000 \$ pour la région Chaudière-Appalaches.»

Les centres jeunesse de la Montérégie: «Avec l'annonce faite aujourd'hui par le ministre Gilles Baril, qui leur accorde 3 200 000 \$, les centres jeunesse de la Montérégie considèrent qu'ils seront en mesure d'amorcer dès le présent exercice — de l'action aujourd'hui, ça, que ça veut dire, M. le Président — financier la mise en oeuvre du plan de consolidation qu'a adopté son conseil d'administration le 31 mars dernier.» Ça doit être encore quelqu'un qui est soumis à une ligne de parti.

«La Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.» Encore quelqu'un qui est heureux, M. le Président. Je commence à me rendre compte que le député de Nelligan est seul à dire qu'il n'est pas content.

«C'est avec joie que l'Association québécoise de suicidologie accueille le plan d'action pour contrer la détresse chez les jeunes.» Encore quelqu'un qui est content.

● (11 h 40) ●

**Une voix:** C'est important...

**M. St-André:** Bien, je pense que oui, moi. Je pense que oui. Et enfin, un dernier, M. le Président, les centres jeunesse de l'Outaouais, encore des gens sûrement soumis à la ligne de parti, hein? Alors, qu'est-ce qu'ils disent, ces gens-là? «L'annonce du ministre survient peu de temps

après la publication du rapport Cliche, un document qui faisait état notamment d'un nombre inquiétant de cas de suicide parmi les jeunes qui ont fréquenté les centres jeunesse. On sent une belle ouverture de la part du ministre parce que depuis des années on ne cessait de couper dans nos budgets.» Alors, quelqu'un qui est content. On vient de réinjecter dans ce domaine-là.

En terminant, M. le Président, j'aimerais citer un éditorialiste bien connu, Jean Martel...

**Le Président (M. Beaumier):** En terminant, M. le...

**M. St-André:** ...le 4 mai dernier, qui disait ceci: «Notre société a besoin d'ouvrir les fenêtres pour laisser entrer les courants d'air qui chassent les idées moroses. L'annonce par le ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, d'un montant de 27 000 000 \$ aux jeunes en détresse constitue une de ces bouffées d'air frais.»

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, monsieur...

**M. St-André:** Il ajoute, en terminant, M. le Président...

**Le Président (M. Beaumier):** Non. M. le député, je dois, dans le respect des droits et des temps de parole... Alors, merci, M. le député de L'Assomption. M. le député de Nelligan, je serai tout à fait généreux aussi, de la même façon.

**M. Russell Williams**

**M. Williams:** Merci et félicitations pour votre travail aujourd'hui, M. le Président. Le député de L'Assomption a juste fait mon argument. Après cinq ans de coupures aveugles, 2 000 000 000 \$ dans le système de santé, ils ont coupé partout, le système est juste comme ici, il ne peut pas bouger. Avec ça, ils arrivent avec quelques sous. Effectivement, c'est mieux que les années passées, mais ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez! Et c'est assez clair, dans le groupe des experts, ils disent: Le nerf de la guerre, c'est l'argent. Là, nous avons besoin d'argent. Avec ça, si le ministre n'a pas assez de courage pour aller au Conseil des ministres plaider pour plus d'argent pour les jeunes, je vais faire ça en public.

M. le Président, il y a plusieurs rapports que nous avons discuté aujourd'hui, mais nous n'avons pas jusqu'à maintenant mentionné deux rapports de coroner, deux rapports de coroner très sérieux. Et, jusqu'à date, je n'ai pas entendu un mot du ministre délégué sur ça. Deux rapports: un sur une jeune fille qui a été tuée par sa mère — c'est des situations très graves — et un autre jeune garçon qui s'est suicidé dans un centre, à Laval. Deux rapports — et je ne lis pas tout les rapports, j'espère que le ministre a lu ça, j'espère — recommandent d'avoir plus de services de psychiatrie dans les centres, de s'assurer qu'il y a des changements dans la loi, des changements

pour donner l'accès aux dossiers psychiatriques, de s'assurer que nous allons bouger dans les dossiers. Je peux déposer les recommandations, si le ministre n'a pas lu ça jusqu'à maintenant. C'est grave, ces deux rapports-là. Ça a été déposé pas hier, pas avant-hier, c'est neuf ou 12 mois passés. M. le Président, ces deux rapports...

Nous avons parlé de suicide. C'est un suicide dans un de nos centres. Et ce n'est pas la faute du centre, c'est la faute que nous n'avons pas assez de ressources. Le ministre est mal à l'aise quand je plaide pour plus d'argent pour les jeunes. S'il veut être ministre délégué au ministre des Finances, là, je vais recommander de changer. Mais les jeunes ont besoin de quelqu'un qui a le courage, qui a une colonne vertébrale, qui va pousser pour les jeunes, et, jusqu'à date: Non, non, le député demande trop, là, il demande trop. Moi, je suis fier de demander pour ça et je vais continuer.

Je vais demander aussi, au prochain Conseil des ministres, que le ministre parle avec ses collègues. Parce qu'il y a une petite chicane entre les ministres, selon mon information. Il y a un nouveau fonds, là — ah! il y en a plusieurs, vous avez raison — de 6 700 000 \$ qui vient du fédéral dans le cadre du Programme national de prévention de la délinquance. J'ai parlé avec la députée de Sauvé sur ça, et c'est elle qui m'a demandé de demander la question ici. Est-ce que le ministre va s'assurer...

Je vais expliquer le programme, il me semble que le ministre n'est pas au courant de ça. 25 % de la vente des produits qui viennent des actes criminels vont aller dans les groupes spécifiquement... le député de Montmorency a parlé des groupes de travailleurs de rue et des itinérants. Spécifiquement. Il y a tout un problème maintenant: Qui va amener cet argent, ce 25 %?

Je voudrais demander au ministre délégué aujourd'hui de s'assurer devant ses collègues que cet argent va aller pour les groupes spécifiquement créés pour répondre à cette demande. Parce que j'ai vu un problème. Ils ont parlé des chiffres sur le suicide, avant, ils ont eu des belles annonces pendant le budget, l'année passée et cette année, et, jusqu'à aujourd'hui, je ne suis pas capable de mettre mes doigts exactement sur combien le gouvernement va dépenser d'argent. M. le Président, il me semble que c'est trois cas assez importants que je mentionne aujourd'hui. Je sais que c'est la Semaine de la santé mentale, mais malheureusement...

Comme le député de L'Assomption aime citer les autres personnes, je vais citer une autre personne: *Santé mentale: prévenir, c'est, dans la plupart des cas, guérir.* «Mais il y a un problème. Selon le psychiatre Luc Blanchet, qui prononçait mercredi, à Chicoutimi, une conférence dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, la prévention n'est pas politiquement rentable — pas politiquement rentable! — une affirmation qui pourrait expliquer bien des choses.»

Avec ça, si le ministre veut aller face à face avec les travailleurs, il va voir les réactions. Oui, les travailleurs ne sont pas capables de prendre les autres coupures. C'est à la gorge, comme ça, là. Mais ils veulent avoir plus, ils ont besoin d'avoir plus. J'ai nommé deux

rapports de coroner très graves. Est-ce que le ministre a agi? Est-ce qu'ils ont mis les réponses directes pour ces deux rapports de coroner? Est-ce qu'il va s'assurer que, dans les cas des travailleurs de rue, ils vont avoir accès à cet argent?

Maintenant, on parle de la criminalité. Je voudrais m'assurer qu'effectivement sa bonne parole va entrer en vigueur et que cet argent va aller directement à ces groupes et pas juste dans un fonds commun. Est-ce qu'il peut donner cet engagement aujourd'hui? Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Beaumier):** Merci, M. le député de Nelligan. Étant donné l'excellence de vos travaux, est-ce que, avec votre consentement, on pourrait, pour respecter intégralement les deux derniers droits de parole de 10 minutes, excéder de quelques minutes midi? Sinon, il faudrait que chacun des deux derniers intervenants coupe d'autant. Ça réduirait à peu près à huit minutes, sept minutes. Alors, consentement pour l'intégralité des droits de parole? C'est parfait. Alors, M. le ministre, vous avez 10 minutes.

### Conclusions

M. Gilles Baril

**M. Baril (Berthier):** Alors, M. le Président, je voudrais peut-être dire ceci. Ce qui a guidé tout le travail qu'on a fait autour du plan d'action: nous avions un souci, une sensibilité qui devait se traduire dans le plan d'action, c'était d'améliorer le sort de la condition humaine des jeunes du Québec qui sont aux prises avec différents problèmes, des jeunes qui souffrent intérieurement, des jeunes qui sont littéralement désespérés, des jeunes qui sont désemparés, des jeunes qui ont perdu confiance en eux-mêmes et en l'avenir, des jeunes qui, dans le fond, ont perdu le goût à la vie, M. le Président. Alors, le plan d'action, pour moi, s'est bâti autour de cette préoccupation, c'est de redonner un sens à la vie de ceux et celles qui souffrent, qui pâtissent, qui sont mal pris, les jeunes les plus éprouvés de notre société.

Et, dans ce sens-là, il fallait avoir une réflexion qui nous permette d'agir sur ce que j'appelle les urgences, en priorité, autour de quatre grands principes que je vais répéter, qui sont extrêmement importants et qui vont guider l'action de notre gouvernement pour les trois prochaines années.

D'abord, l'accessibilité des services. Et je vais donner un exemple. Je veux que les jeunes qui sont aux prises avec des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie dure, particulièrement, dans la société québécoise, qu'il soit un jeune Cri, qu'il soit un jeune anglophone de l'Ouest-de-l'Île de Montréal ou qu'il soit un jeune de la Gaspésie, du Saguenay, ou de l'Abitibi-Témiscamingue, je veux que les jeunes qui sont aux prises avec ces difficultés-là puissent avoir accès à des services de qualité.

Alors, c'est pour ça que nous avons consacré cette année une action qui va nous permettre de mettre en

chantier des centres de réadaptation, des centres de réhabilitation, comme le modèle qui a été annoncé par le premier ministre à Saint-Damien, pour permettre aux jeunes de quelque origine que ce soit au Québec, des jeunes Québécois et Québécoises, d'avoir accès à ces services.

Je veux, par exemple, M. le Président, que des gens qui vivent des difficultés sur le plan d'une détresse intérieure qui les habite, qui les ronge, qui les envahit puissent avoir accès à des services, à une ligne téléphonique 24/7, par exemple, avec une équipe, pour être en mesure... ce qu'on appelle tout le travail qui a été fait par les groupes action-suicide à travers le Québec. Alors, je veux que l'ensemble de la société québécoise ait accès à ces services, M. le Président.

• (11 h 50) •

Je veux que des jeunes itinérants, particulièrement à Montréal et à Québec... Parce que prioritairement il faut comprendre que l'itinérance est plus grave, est plus dramatique dans ces deux villes importantes, c'est-à-dire Montréal et les environs et naturellement Québec. Je veux que ces jeunes en difficulté, qui ont perdu tout espoir dans la vie, dans un certain sens, des jeunes qui errent, puissent avoir accès à des services de qualité, particulièrement en renforçant le travail des travailleurs et des travailleuses de rue.

Je veux que ces jeunes-là, M. le Président, puissent retrouver l'espoir dans la vie. Et je veux qu'on mette en place des services de qualité à Montréal, dans la rue, qu'on aille voir ces jeunes-là en difficulté, pas qu'on dépense de l'argent dans des structures qui ne sont pas capables de se rapprocher des jeunes, mais qu'on table sur des succès communautaires et sociaux à Montréal et à Québec pour qu'on puisse donner et aller donner des services ou donner de l'aide là où les jeunes sont. Ça, c'est une autre des convictions et c'est une autre des orientations qui alimentent l'ensemble de notre plan d'action. Donc, l'accessibilité.

La prévention. Nous allons mettre, au Québec, en place dès cette année une vaste campagne de prévention nationale, une des plus importantes dans l'histoire du Québec, M. le Président, pour contrer le phénomène de détresse chez les jeunes, particulièrement le phénomène de suicide. Encore une fois, et, moi, comme ministre, je l'ai dit lors de la Semaine de la prévention du suicide au Québec, il faut dire non à la banalisation du suicide. Il faut mettre en place des outils de prévention pour permettre aux parents, aux familles, aux amis, aux travailleurs et aux travailleuses de comprendre mieux ce phénomène-là dans notre société, mettre en place une grande campagne de prévention nationale aussi pour contrer le phénomène de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

**Une voix: Bravo!**

**M. Baril (Berthier):** D'abord, chez les jeunes, investir en amont dans une vaste campagne de prévention qui va interpeller l'ensemble de la société, M. le Président, pour endiguer cette détresse-là. Donc, la prévention.

L'intégration des services. J'en ai parlé, M. le Président. Conjuguer une force de frappe interministérielle avec mes collègues de l'Éducation, de la Solidarité sociale, de l'Enfance, de la Famille, de la Sécurité publique et du Travail pour être en mesure de mieux travailler, de mieux agir pour contrer et faire reculer les détresses qui confrontent les jeunes dans la société québécoise aujourd'hui.

«Intégration» veut dire aussi l'approche globale. Dans ce sens-là, conjuguer et mobiliser l'ensemble des acteurs dans toutes les régions du Québec, comme on le fait dans des investissements fort importants, pour mettre en application le rapport Cliche, où on va mobiliser les centres jeunesse, les CLSC à la mise en place de protocoles pour travailler ensemble pour casser le phénomène de l'enfant ping-pong, M. le Président. Je veux qu'un enfant qui a des problèmes, au Québec, soit en mesure de recevoir des services. Les jeunes n'ont pas à subir nos problèmes d'organisation. Il faut s'organiser pour être en mesure d'agir pour soutenir et venir en aide aux gens qui souffrent. Et, dans ce sens-là, dès cette année, on investit dans toutes les régions du Québec pour mettre en place une meilleure stratégie qui va viser naturellement l'efficacité et le rehaussement de la qualité des services.

Naturellement, la formation, M. le Président. Michael Godman, qui s'occupe du Centre Batshaw à Montréal, dit que la première chose que le gouvernement doit faire, c'est d'investir dans la formation. On va ouvrir un vaste chantier de formation national, probablement le plus important, encore une fois, dans le domaine des services sociaux auprès des jeunes, le plus important chantier de formation national pour venir donner l'appui nécessaire à tous ceux et celles qui travaillent dans le réseau en matière de protection de la jeunesse, un chantier de formation qui va venir consolider les expertises, les spécialités d'intervention des intervenants et des intervenantes, particulièrement, d'abord, dans le domaine des abus, de la négligence, par exemple, dans le domaine de la détresse psychologique, tout le phénomène du suicide qui, encore une fois, envahit beaucoup, beaucoup de jeunes en difficulté.

Et je voudrais dire à la population du Québec, je voudrais dire à cette Chambre que c'est naturellement dans les centres jeunesse où on retrouve un des taux de détresse psychologique les plus élevés dans notre société parce que c'est là qu'on retrouve les jeunes les plus vulnérables de notre société. Donc, c'est par là que je veux commencer, c'est par là qu'on veut commencer. Donc, le chantier de formation national va permettre de donner davantage d'expertise et permettre à ceux et celles qui travaillent avec les jeunes en difficulté d'être en mesure de faire un meilleur dépistage. Même chose pour l'alcoolisme et la toxicomanie, M. le Président. Donc, un chantier de formation qui est très attendu et qui se met en route dès cette année.

Je ne voudrais pas oublier la mise en place d'outils et de moyens financiers, qui seront annoncés dans les prochaines semaines, pour permettre que tous ceux et

celles, médecins, infirmières, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés qui travaillent dans le domaine de l'alcoolisme et de la toxicomanie, que ces gens-là soient en mesure de parfaire leur expertise et leur spécialité pour avoir les moyens nécessaires pour travailler dans ce domaine-là.

Parce que, actuellement, M. le Président, on doit faire le constat qu'il manque effectivement de connaissances et d'expertise et qu'on est chanceux d'être en Amérique du Nord parce qu'on peut s'appuyer sur des expertises qui sont probablement les meilleures au monde. Donc, je veux mettre en place, par l'entremise de moyens financiers, le soutien nécessaire pour permettre à ces gens-là d'aller plus loin dans leurs recherches, dans leur formation et dans l'acquisition de connaissances pour être mieux en mesure d'intervenir auprès des gens en difficulté.

On va annoncer aussi dans les prochaines semaines la création d'un fonds national de recherche pour aller plus loin, pour nous permettre de mettre en place des meilleurs outils d'intervention pour contrer la détresse sociale au Québec.

En terminant, M. le Président, je sais que la pensée constitutionnelle du Parti libéral n'est pas très forte. On ne connaît pas leur programme constitutionnel, d'ailleurs. Je cherche toujours la pensée politique de *Mattres chez nous* de Jean Lesage. Il y avait eu un engagement là-dessus du jeune chef de Sherbrooke, Jean Charest, à cet égard, pour dire: Je veux être l'héritier spirituel et politique de Jean Lesage. Leur pensée constitutionnelle est peut-être à l'image de leur pensée sociale en matière de détresse chez les jeunes au Québec. C'est à peu près le même équivalent, un trou noir.

Une voix: Un trou noir, en effet.

M. Baril (Berthier): J'aimerais aussi, M. le Président, en terminant, connaître la position de l'opposition officielle vis-à-vis de la mobilisation actuelle québécoise pour défendre le modèle québécois en matière de protection de la jeunesse. Parce qu'on sait que le fédéral veut nous passer, encore une fois, le rouleau compresseur. On sait que Claude Ryan et Gérard D. Levesque avaient appuyé...

Le Président (M. Beaumier): M. le ministre, en terminant.

M. Baril (Berthier): ...une motion unanime à l'Assemblée nationale dans ce sens-là...

Le Président (M. Beaumier): En terminant, M. le ministre.

M. Baril (Berthier): ...et j'espère qu'on va connaître la position de l'opposition officielle. Et j'espère que l'opposition officielle choisira la patrie avant les intérêts du parti.

Le Président (M. Beaumier): Merci, M. le ministre. Alors, M. le député de Nelligan.

**M. Russell Williams**

**M. Williams:** Merci, M. le Président. The fact that you didn't have the decency to respond to my questions about a real concern for the English-speaking community and your Government's incompetence and refusal to deal with minorities, I think, show clearly that you don't care about our community and you don't care about young people. I want to be very clear about that. Put your money where your mouth is.

M. le Président, nous avons juste entendu une admission de culpabilité du ministre. Il sait qu'ils ont fait mal à nos jeunes pendant les derniers cinq ans. Ils ont coupé plus que 2 000 000 000 \$ dans le système de santé. Ils ont coupé 55 000 000 \$ dans nos centres de protection de la jeunesse. Il arrive avec des petits montants comme ça, il essaie d'impressionner tout le monde. Après ça, il veut parler des autres choses constitutionnelles. Nous sommes ici pour défendre les jeunes. Nous sommes ici pour défendre les jeunes contre sa faiblesse parce qu'il n'a pas assez de courage pour défendre les jeunes au Conseil des ministres. M. le Président, j'ai assez montré au ministre, et malheureusement je pense qu'il n'a pas compris, que ça prend de l'argent pour agir. Toute la bonne foi dans le monde sans avoir les ressources, on ne peut pas faire ça et on ne peut pas demander à nos travailleuses et travailleurs sociaux de faire ça.

J'ai mentionné les problèmes dans les centres de protection de la jeunesse. Les listes d'attente s'allongent depuis les derniers mois. Il y a encore des problèmes. Il n'y a pas assez de juges. Maintenant, nous avons des travailleurs et des travailleuses qui font des recommandations, qui présentent ça au juge. Il n'y a pas assez de juges. Il fait des recommandations, des décisions, il n'a pas de ressources pour faire le suivi. Voyons donc, M. le Président! Vous avez parlé de ping-pong et de tomber entre deux chaises. Voilà un bon exemple.

J'ai parlé des CLSC, M. le Président. Ils ont coupé partout. Ils ont donné un maigre 9 000 000 \$, pendant les derniers quatre ans, malgré que les besoins aient doublé. Inacceptable! Et maintenant j'ai montré que, effectivement, le monde dit qu'il ne peut pas faire son travail. Je sais que, peut-être, le ministre veut parler de Constitution ou de finances plus que des jeunes. Je voudrais parler des jeunes.

J'ai parlé aussi des écoles. Ils ont coupé plus de 1 300 professionnels dans nos écoles pendant les derniers cinq ans. Nos écoles où on place nos jeunes. Il y a moins 26 % de travailleurs sociaux dans nos écoles depuis que ce gouvernement a commencé. Est-ce qu'il est fier de ça? Est-ce qu'il est fier qu'ils aient coupé tous les professionnels ou presque tous les professionnels dans nos écoles?

• (12 heures) •

M. le Président, j'ai mentionné aussi les familles d'accueil. Les familles d'accueil, où on met plus que 7 000 jeunes. Ils ont donné une augmentation de 0,13 \$ par jour, et il prétend que les personnes peuvent donner des bons services. 0,13 \$ par jour, M. le Président! Ce n'est pas

surprenant que de plus en plus les familles d'accueil disent: On ne peut pas faire ça. De plus en plus les cas lourds, de plus en plus les cas difficiles, de plus en plus les jeunes qui ont toutes les difficultés. Mais non. Le ministre arrive et il prétend qu'il est en train de corriger le problème. C'est eux-mêmes qui ont créé les problèmes.

Le député de Montmorency a parlé des groupes itinérants et de nos jeunes et du suicide. Il arrive avec 2 000 000 \$, après tout ça. 2 000 000 \$, c'est inacceptable.

Une voix: ...

**M. Williams:** Ah! il veut parler des chiffres, là. Moi, je voudrais parler de réalité. En réalité, ça va mal. Ça va mal! Et, si le ministre est content, qu'il dit, bon, qu'il a fait son possible mais que malheureusement il n'a pas été capable de convaincre le ministre, il va vivre avec les conséquences. Mais l'opposition officielle va s'assurer que vous ne pouvez pas utiliser les jeunes, les établissements et les travailleurs, les professionnels comme des boucs émissaires. C'est votre responsabilité. Vous et votre gouvernement avant n'avez pas montré de leadership. Vous avez coupé aveuglément, là. Peut-être que c'est humoristique pour vous, M. le ministre délégué, mais ça fait mal, M. le Président.

Il y a encore, M. le Président... J'ai mentionné les autres problèmes. Les juges. Nous avons besoin de nous assurer que les juges ont les moyens de faire leur travail. Nous avons besoin de nous assurer que, un, il y a assez de juges mais aussi qu'ils peuvent suivre leurs décisions.

M. le Président, j'ai aussi mentionné les médecins. Les médecins jouent un rôle pour nos jeunes. Et j'ai montré un exemple. Peut-être que le ministre va citer un autre rapport et va dire: Tout est beau et tout est correct. Mais j'ai une lettre qui vient d'un directeur général du CLSC Montréal-Nord, et les médecins disent que ça ne fonctionne pas, ils ne peuvent pas travailler, à cause de toutes vos coupures. Est-ce qu'il va dire: Ah! c'est juste moi et ce docteur, maintenant, en désaccord? Venez avec moi. Si vous voulez faire un tour, venez avec moi. Je peux parler et je vais montrer tous les problèmes dans le système.

M. le Président, nous avons vu un gouvernement sourd et aveugle aux problèmes. J'ai mentionné que un sur cinq jeunes demeure en pauvreté. Un sur cinq, est-ce que vous êtes fier de ça, M. le ministre?

Une voix: ...

**M. Williams:** Un sur cinq! Est-ce que vous êtes fier? Est-ce que vous êtes fier que les familles ne soient pas capables d'agir à cause de leur fardeau fiscal? Est-ce que vous êtes fier qu'il y ait toute une série de taxes déguisées qui maintenant font mal à la famille mais aussi qui font mal à la famille d'accueil?

Moi, je pense que c'est clair pour toutes nos personnes qui écoutaient aujourd'hui que votre gouvernement a lésé nos jeunes. Vous avez abusé de leurs droits,

vous n'avez pas respecté votre propre loi québécoise. J'ai nommé juste quelques exemples. Quand nos travailleurs et travailleuses ne peuvent pas répondre au minimum d'évaluation, de dépistage, de suivi, ce n'est pas leur faute. Ce n'est pas leur faute. C'est parce que, pendant cinq ans, la chose la plus importante pour ce gouvernement, c'était votre obsession sur la séparation et c'était vos priorités à tout prix de couper les dépenses.

Moi, je suis fier de mon parti. Nous sommes capables de prendre les jugements, nous sommes capables de mettre les priorités. Vous avez montré clairement ce matin que votre priorité, ce n'est pas les jeunes. Oui, vous allez trouver quelques sous et vous allez vous promener et vous allez annoncer ça quatre, cinq, six, sept fois. Mais le réseau demande plus que ça, M. le Président. Je m'excuse, M. le Président, quand on parle des jeunes, ça touche le cœur.

M. le Président, effectivement, le message aujourd'hui, c'est: S'il vous plaît, ne blâmez pas comme vous avez blâmé jusqu'à maintenant le réseau des travailleurs ni les jeunes. Regardez dans le miroir, c'est votre gouvernement qui a coupé.

Je sais que le ministre a sorti souvent le communiqué des centres jeunesse. Il a oublié de lire qu'effectivement ils ont mentionné que vous avez coupé 55 000 000 \$ dans les centres de protection de la jeunesse. C'est dans le communiqué; vous avez oublié de lire ça. C'est encore un exemple de demi-vérité. Vous avez coupé 55 000 000 \$ dans les centres de protection de la jeunesse. Si vous voulez lire, je peux sortir ça, vous avez cité ça assez souvent.

M. le Président, je vois l'autre exemple et je trouve ça bizarre que le ministre, dans la question des minorités, a toujours sorti... il a parlé des autres minorités. J'ai été toujours d'accord que toutes les minorités peuvent avoir l'accès. Et j'ai été tellement déçu par sa réponse. Quand même, ce n'est pas une «zero-sum game». Il a une responsabilité d'être le ministre de tous les Québécoises et Québécois. Et j'espère que vous allez faire ça, parce que votre gouvernement, avec votre refus de passer les programmes d'accès, c'est une démonstration claire que vous pensez que les minorités d'expression anglaise, ce n'est pas important.

M. le Président, en Ontario — il a parlé de l'Ontario — ils ont juste annoncé un plan d'action: 170 000 000 \$. Pas 27 000 000 \$, 170 000 000 \$. Est-ce qu'il...

M. Baril (Berthier): ...

M. Williams: Bon! Il veut toujours blâmer... Excusez-moi, M. le Président, avez-vous entendu le commentaire?

Le Président (M. Beaumier): M. le député, la parole est à vous.

M. Williams: Merci beaucoup. Je n'ai pas interrompu le ministre, avec ça, j'espère qu'il va nous

donner le même respect. Avez-vous entendu le commentaire du ministre? C'est le gouvernement de la faute des autres! C'est toujours la faute des autres! Mais, ici, nous sommes au Québec. Vous avez un droit, d'être le ministre de tous les Québécois et Québécoises, et, jusqu'à date, vous n'avez pas montré ça ce matin. Vous avez montré que, selon vous, 27 000 000 \$ partout, peut-être quelques parties non récurrentes aussi, c'est assez, 12 000 000 \$ pour tous les centres de protection de la jeunesse, c'est assez, merci beaucoup! Je présume que vous avez dit un grand merci au ministre des Finances pour ça.

Pour moi, ce n'est pas assez, nous avons besoin de plus d'argent dans nos centres, nous avons besoin de plus d'argent dans les CLSC, dans nos écoles, dans les familles d'accueil. S'il va faire une réplique, M. le Président, que, moi, je voudrais dépenser de l'argent pour les jeunes, oui, je voudrais dépenser de l'argent. Et vous n'avez pas eu assez de courage ni le poids politique de gagner ça?

Et le message que je passe aujourd'hui, M. le Président, c'est que le Parti libéral, avec toute notre énergie et tout notre engagement, nous allons protéger les jeunes contre votre faiblesse, nous allons protéger les jeunes pour nous assurer que, j'espère, au prochain budget, j'espère avant ça, ils vont avoir l'argent nécessaire pour agir d'une façon acceptable.

M. le Président, merci pour cette opportunité. J'espère que le ministre a compris le mot «urgent». C'est urgent, c'est le temps d'agir. Ce n'est pas le temps d'avoir des plans vagues, c'est le temps d'agir pour nos jeunes maintenant, aujourd'hui.

Le Président (M. Beaumier): Merci, M. le député de Nelligan. Alors, je remercie M. le ministre et M. le député de Nelligan pour les interventions, MM. les députés aussi de Montmorency et de L'Assomption.

Alors, la commission ayant rempli son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 h 8)

